

Pleins feux sur la politique de défense de l'UE



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Table des matières

Points

01 - 11 | Principaux messages

01 - 07 | Pourquoi ce document d'analyse?

08 - 11 | Défis et perspectives

12 - 83 | Notre analyse en détail

12 - 31 | Un contexte changeant et une ambition croissante de l'UE

12 - 19 | Les éléments déclencheurs du changement

20 - 26 | Un cadre de gouvernance ancré dans les traités

27 - 31 | Le niveau d'ambition de l'UE est en hausse

32 - 54 | Mesures de l'UE: vers une préparation et une approche de plus en plus structurée

32 - 40 | Forte augmentation des dépenses de défense des États membres et des instruments financiers de l'UE

41 - 44 | Mise à jour des règles afin de faciliter l'accès aux financements et d'améliorer la mobilité militaire

45 - 47 | Un cadre de gouvernance évolutif

48 - 54 | Développement d'un partenariat en matière de défense avec l'Ukraine et resserrement des liens avec l'OTAN et d'autres alliés

55 - 83 | Défis et perspectives découlant de l'évolution de la politique de défense de l'UE

55 - 63 | Développement des capacités de défense

64 - 71 | Défis liés aux financements

72 - 75 | Nouvelles approches de la coopération et de la préparation de l'UE en matière de défense

76 - 83 | Des dispositifs complexes en matière de gouvernance et d'obligation de rendre compte

Annexes

Annexe I – EDIP – Une boîte à outils intégrée pour la défense de l’UE

Annexe II – Des clauses de préférence européenne dans les instruments de financement de la défense

Annexe III – Vue d’ensemble des fonds de l’UE alloués à la défense au cours de la période 2021-2027, par pays⁽¹⁾ et par instrument de financement (avril 2026)

Annexe IV – Publications pertinentes de la Cour des comptes européenne

Sigles, acronymes et abréviations

Glossaire

Équipe de la Cour

Principaux messages

Pourquoi ce document d'analyse?

01 La situation de l'UE en matière de sécurité a radicalement changé ces dernières années. La guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine, débutée en février 2022, ainsi que les crises géopolitiques liées à l'augmentation des conflits dans le monde et à l'érosion de l'ordre multilatéral international ont conduit les États membres de l'UE à prendre conscience de la nécessité pour l'Union de développer ses capacités dans les domaines de la sécurité et de la défense. Cette prise de conscience s'est traduite par un changement d'orientation de la politique européenne de défense, à présent davantage axée sur la préparation des États membres en matière de défense que sur la gestion des crises et la réaction à celles qui se déroulent en dehors de l'UE.

02 Il est ainsi devenu urgent de renforcer les capacités de production dans le domaine de la défense tant au niveau européen qu'à celui des États membres. Toutefois, des années de sous-investissement et de coopération insuffisante entre les États membres ont impacté la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE): réserves insuffisantes de munitions et de missiles, longs délais de fabrication des produits de défense, forte dépendance à l'égard de fournisseurs non européens et goulets d'étranglement dans les réseaux de transport. Face à cette situation, l'UE a lancé plusieurs initiatives en faveur de la collaboration des États membres et de la mise en commun de leurs efforts pour renforcer la BITDE.

03 L'objectif du présent document d'analyse est de faire le point sur l'évolution du paysage de la défense de l'UE depuis notre [document d'analyse sur la défense européenne de 2019](#), et de mettre en évidence les risques, les défis et les perspectives liés aux récentes initiatives de l'UE dans le domaine. Nous entendons fournir à nos parties prenantes des informations et une analyse pertinentes concernant la politique de l'UE en matière de défense et ses dernières évolutions, et en particulier des aspects importants liés à la gestion financière, à la gouvernance, à la transparence et à l'obligation de rendre compte. Nous renvoyons également aux messages principaux de nos précédents travaux sur le sujet.

04 Les menaces hybrides, la cybersécurité et la préparation civile sont désormais couvertes par les approches en matière de défense et de sécurité au niveau de l'UE, mais ne relèvent pas du champ d'application du présent document d'analyse, lequel ne porte pas non plus sur des domaines tels que la sécurité de l'approvisionnement en matières premières critiques, le renseignement et la communication sécurisée au moyen de technologies spatiales, certes importants pour la défense.

05 Notre document d'analyse rassemble des informations communiquées par les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles chargées de la mise en œuvre de la politique européenne en matière de défense, à savoir les acteurs européens, l'industrie de la défense et plusieurs experts de la politique de défense de l'UE. Nous avons examiné la législation, les documents d'orientation, les rapports et les travaux d'audit antérieurs sur le sujet au niveau de l'UE, ainsi que des études réalisées par des instituts de recherche, des groupes de réflexion et des universités. Nous nous sommes entretenus avec des agents de la Commission européenne, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de l'Agence européenne de défense (AED) et du secrétariat général du Conseil, ainsi qu'avec des représentants de l'industrie européenne de la défense et de l'OTAN et avec des experts politiques.

06 Notre document d'analyse couvre la période allant de 2020 à juillet 2026. Nous nous sommes essentiellement intéressés aux changements les plus récents et avons tenu compte des dernières évolutions de la politique de défense de l'UE.

07 Le présent document n'est pas un rapport d'audit; il s'agit d'un document d'analyse reposant essentiellement sur des informations publiques ou sur des informations collectées spécialement à cet effet.

Défis et perspectives

08 Les traités ancrent fermement le domaine de la défense dans la souveraineté des États membres. Les décisions doivent être prises à l'unanimité et l'action supranationale de l'UE en la matière est limitée (voir point [22](#)). Toutefois, tant les États membres que les institutions européennes ont pris des mesures pour renforcer la défense de l'UE, en particulier depuis 2022 (voir points [27](#) à [31](#)).

09 Les États membres ont fortement augmenté leurs dépenses de défense, qui ont fait un bond d'environ 79 % entre 2020 et 2025, dans le but d'accroître leurs capacités militaires et de soutenir l'Ukraine (voir points [32](#) à [34](#)). En outre, ils ont invité la Commission européenne et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est également vice-présidente de la Commission, à lancer les initiatives nécessaires pour parfaire l'état de préparation en matière de défense de l'UE d'ici à 2030. Les principaux documents stratégiques à l'appui de ce nouveau niveau d'ambition s'intitulent «[Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense](#)» et «[Livre blanc conjoint – Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030](#)» (voir points [28](#) et [29](#)).

10 Le budget de l'UE ne peut servir à financer des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense, mais il peut être utilisé pour renforcer la BITDE au moyen de la politique industrielle de défense (voir points [20](#) à [26](#)). Jusqu'en 2021, les dépenses de l'UE en matière de défense sont restées relativement modestes, avec une dotation de 590 millions d'euros. Toutefois, elles ont fortement augmenté depuis 2021: l'UE a en effet lancé une série d'instruments visant à favoriser une plus grande coopération transfrontalière en matière de défense et à encourager les États membres à développer conjointement des capacités et à acquérir conjointement des produits au sein de l'UE et des pays associés. Chaque instrument cible des objectifs précis à différents stades du cycle de développement des capacités. Certains de ces instruments étaient à l'origine des mesures d'urgence mises en place après le début de la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine, mais sont devenus des programmes à long terme destinés à renforcer la défense européenne. Au cours de la période 2021-2027, 11,3 milliards d'euros ont été alloués à des programmes liés à la défense et un montant estimé à 20,6 milliards d'euros a été réaffecté à partir d'autres fonds pour financer certains objectifs de défense. Par ailleurs, jusqu'à 150 milliards d'euros seront mis à la disposition des États membres sous forme de prêts. Le financement de la défense au niveau de l'UE devrait encore augmenter dans le prochain cycle budgétaire, si la proposition de budget 2028-2034 est approuvée. Tout cela marque un tournant pour la BITDE, puisque, pour la première fois, son développement et son intégration constituent un objectif central de la stratégie industrielle européenne (voir points [36](#) à [39](#) et [41](#)).

11 Nous avons relevé plusieurs perspectives, défis et risques associés aux évolutions mentionnées ci-avant.

- Le contexte sécuritaire difficile, conjugué à l'augmentation du niveau de financement, ouvre la voie à l'accroissement des capacités de la BITDE, à la stimulation de l'innovation et des technologies à double usage, ainsi qu'au développement de nouvelles formes de coopération, telles que les pôles de défense et les coalitions capacitaires, et s'accompagnent d'un renforcement des partenariats stratégiques, en particulier avec l'Ukraine (voir points [55](#) et [56](#) ainsi que [72](#) et [73](#)).
- Malgré les plans ambitieux de l'UE et l'augmentation des dépenses, il sera difficile de parfaire l'état de préparation en matière de défense de l'UE d'ici à 2030, en raison de contraintes majeures persistantes. Une coordination insuffisante entre les différents flux de financement de l'UE, ainsi qu'entre ceux-ci et les financements nationaux, ajoutée à l'absence de processus de planification descendant efficace au sein de l'Union, risque d'entraîner une fragmentation des investissements, des doublons ou des lacunes persistantes en matière de capacités. Les financements pourraient encore être insuffisants pour répondre aux priorités convenues en matière de défense et l'allocation de fonds supplémentaires ne se traduit pas immédiatement par des capacités opérationnelles, dont le développement prend du temps (voir points [57](#) à [63](#)).
- Encourager les États membres à se procurer des systèmes de défense auprès de fournisseurs européens, grâce à des clauses de préférence de l'UE, pourrait être un moyen de réduire la dépendance à l'égard de fournisseurs non européens à long terme, mais cela devrait toutefois être compensé par des besoins opérationnels à court terme (voir points [55](#) à [59](#)).
- Des risques tels qu'une incidence limitée sur la gestion des lacunes en matière de capacités en raison des taux d'inflation élevés ou des objectifs de dépenses non assortis d'exigences de performance connexes pourraient découler d'une augmentation des financements qui ne serait pas accompagnée d'une mise en œuvre appropriée. Des goulets d'étranglement au niveau des matériaux, des composants essentiels ou du personnel qualifié peuvent également se produire, compliquant l'utilisation des fonds alloués (voir points [64](#) à [67](#)).

- Le recours croissant aux dépenses de défense financées par la dette, aux prêts garantis par l'UE et à l'activation de clauses de flexibilité peut compromettre la viabilité budgétaire en ralentissant la réduction de la dette publique, en augmentant les passifs éventuels et en exerçant une pression supplémentaire sur la marge de manœuvre du budget de l'UE, en l'absence de provisionnement approprié (voir points 65 et 68).
- La politique européenne en matière de défense se caractérise par un cadre institutionnel complexe et une structure de gouvernance à plusieurs niveaux, ce qui crée d'importants problèmes de coordination entre les différents acteurs et augmente le risque de chevauchement des responsabilités. Les dispositions en matière d'obligation de rendre compte sur le plan financier sont tout aussi complexes et varient en fonction de l'instrument de financement et de l'entité concernée. L'absence de mandat d'audit pour tous les organismes et instruments concernés limite la capacité de la Cour des comptes européenne («la Cour») à remplir pleinement son rôle d'auditeur externe (voir points 76 à 81).

Notre analyse en détail

Un contexte changeant et une ambition croissante de l'UE

Les éléments déclencheurs du changement

12 Ces dernières années, plusieurs événements ont changé la manière dont la défense est perçue dans l'UE, donnant lieu à un nouveau paysage politique en évolution, façonné par la situation mondiale en matière de sécurité, qui se détériore globalement.

13 La guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine a débuté le 24 février 2022 et a marqué un tournant pour la défense européenne. Le retour d'une guerre conventionnelle de haute intensité dans son voisinage a impacté l'UE tant sur le plan économique que politique. Cette guerre a entraîné une baisse de la croissance du PIB de l'UE par rapport aux prévisions établies auparavant, ainsi qu'une crise de l'énergie et du coût de la vie, qui a provoqué une hausse des taux d'inflation¹. En outre, plus de 4,5 millions de réfugiés ukrainiens ont fui vers les États membres de l'UE². Sur le plan politique, la guerre a placé les questions de défense au centre des préoccupations de l'UE. Une situation inédite en Europe depuis la fin de la guerre froide.

¹ [Economic impact of Russia's war on Ukraine: European Council response](#), service de recherche du Parlement européen, février 2024.

² [Ukraine Refugee Situation](#), Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés.

14 Bien avant le début de la guerre en Ukraine, le manque de coopération entre les États membres avait déjà entraîné des inefficacités dans le développement des capacités de défense. La BITDE a été impactée par de nombreuses années de sous-investissement (les «dividendes de la paix»)³, et l'accès aux financements reste un obstacle important aujourd'hui, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME)⁴. Selon la [communication conjointe sur l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense et sur la voie à suivre](#) publiée en mai 2022, la Commission a estimé que si tous les États membres avaient consacré 2 % de leur PIB à la défense entre 2006 et 2020, cela aurait représenté 1 100 milliards d'euros supplémentaires pour les dépenses en la matière⁵. Par ailleurs, le service de recherche du Parlement européen a estimé que le coût découlant de l'absence d'action commune au niveau de l'UE (appelé le «coût de la non-Europe») concernant les dépenses de défense varie entre 18 milliards d'euros et 57 milliards d'euros par an⁶.

15 La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a révélé d'importantes vulnérabilités en matière de défense dans les États membres de l'UE, qui découlent de ces décennies de sous-investissement. Les réserves de munitions et de missiles de l'UE étaient insuffisantes face aux demandes de soutien d'un partenaire engagé dans une guerre de haute intensité (voir [encadré 1](#)). Après des décennies de faible production⁷ l'industrie est confrontée à une augmentation limitée de sa capacité à reconstituer les stocks⁸, une situation exacerbée par les longs délais de fabrication des produits de défense. En outre, notre [rapport de 2025 sur la mobilité militaire](#) a révélé que les goulets d'étranglement dans les réseaux de transport ont une incidence sur cette mobilité, limitant ainsi la capacité des forces européennes à se déplacer efficacement sur le continent. Pour une vue d'ensemble des publications pertinentes de la Cour, voir l'[annexe IV](#).

³ Sebastian Clapp, *EU Member States' defence budgets*, service de recherche du Parlement européen, mars 2026, p. 1.

⁴ Commission européenne, *Access to equity financing for European defence SMEs*, 2024, p. 9.

⁵ Communication conjointe sur l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense et sur la voie à suivre (JOIN(2022) 24), p. 5.

⁶ Marco Centrone et Meenakshi Fernandes, *Improving the quality of European defence spending. Cost of non-Europe report*, service de recherche du Parlement européen, novembre 2024.

⁷ Hannah Aries, Bastian Giegerich et Tim Lawrenson, *The Guns of Europe: Defence-industrial Challenges in a Time of War*, Institut international d'études stratégiques, 19 juin 2023.

⁸ *Soutien militaire de l'UE à l'Ukraine*, Commission européenne, 24 avril 2026.

Encadré 1

Munitions d'artillerie de 155 mm: combler l'écart entre la demande sur le terrain et la capacité industrielle de l'UE

L'artillerie reste essentielle à la guerre en Ukraine, ce qui entraîne une demande soutenue en munitions de 155 mm. En 2022, les forces ukrainiennes ont tiré environ 6 000 à 8 000 obus par jour, soit 180 000 à 240 000 obus par mois⁹. Des estimations plus récentes font état de 150 000 à 200 000 obus tirés par mois, contre 600 000 du côté russe¹⁰.

En comparaison, la production de l'UE était limitée à 300 000 à 400 000 obus par an en 2022, conséquence de décennies de réduction de la capacité industrielle européenne en matière de défense.

En mars 2023, le [Conseil de l'UE](#) est convenu d'une approche à trois niveaux consistant 1) à rembourser aux États membres de l'UE les dons à l'Ukraine de munitions et de missiles provenant de leurs propres stocks, 2) à acquérir conjointement des munitions d'artillerie de 155 mm et leurs composants, ainsi que des missiles, et 3) à renforcer le soutien industriel, notamment au moyen de [l'action de soutien à la production de munition](#) (ASAP), qui vise la production d'un million d'obus dans un délai de 12 mois.

La production a accusé des retards mais a augmenté. Les États membres ont livré un million de munitions d'artillerie (des obus de 155 mm et des missiles) à l'Ukraine en novembre 2024¹¹, soit huit mois après l'échéance de mars 2024, fixée en mars 2023.

Source: service de recherche du Parlement européen, [Reinforcing the EU's defence industry](#), mars 2026.

⁹ Document de travail des services de la Commission relatif au programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) ([SWD\(2024\) 515](#)).

¹⁰ *Euromaidan press*, «[Frontline report: Europe moves fast—for once—and floods Ukraine with shells](#)», 2 mai 2025.

¹¹ Francesco Bortoletto, «[EU managed to deliver one million shells to Kyiv](#)», *EU News*, 20 novembre 2024.

16 Les attaques hybrides impactent de plus en plus les infrastructures européennes et se sont également intensifiées ces dernières années. Ce type d'attaques inclut notamment le sabotage, les perturbations d'infrastructures critiques, les cyberattaques, la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, ainsi que les tentatives visant à saper la démocratie et le processus électoral¹². En raison de la guerre conventionnelle et des attaques hybrides, l'UE et ses États membres se sont davantage attachés à renforcer les capacités de défense traditionnelles, tout en réunissant les dimensions interne et externe de la sécurité, et à adopter une approche de la sécurité et de la préparation englobant l'ensemble de la société.

17 La guerre en Ukraine n'est pas la seule cause de détérioration de la sécurité au niveau mondial. Les crises géopolitiques liées à l'augmentation des conflits dans le monde entier, telles que les guerres au Moyen-Orient, ainsi que l'érosion de l'ordre multilatéral mondial¹³ ont rendu nécessaire l'autonomie stratégique de l'UE. La détérioration de la situation en matière de sécurité coïncide avec les changements dans l'architecture européenne de sécurité et de défense. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) reste une pierre angulaire de la défense collective pour les États membres de l'UE qui en font partie, mais l'Union déploie davantage d'efforts pour renforcer l'autonomie stratégique et assurer une meilleure répartition des charges au sein de l'OTAN. Pour les 23 États membres de l'UE qui sont également membres de l'OTAN, cela a entraîné une augmentation des engagements de dépenses en matière de défense¹⁴, et il est devenu nécessaire de coordonner le renforcement de leurs capacités de défense, au sein de l'OTAN comme de l'UE.

¹² [Activités hybrides de la Russie: sanctions de l'UE](#), Conseil européen, Conseil de l'Union européenne, 21 avril 2026.

¹³ [Foresight report 2025 – Resilience 2.0 – Empowering the EU to thrive amid turbulence and uncertainty](#), Commission européenne, 2025.

¹⁴ [Déclaration du Sommet de La Haye](#) publiée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenue à La Haye le 25 juin 2025.

18 La guerre en Ukraine a également mis en évidence la fragmentation et la complexité des chaînes de valeur de l'industrie de la défense ainsi que leur forte dépendance à l'égard de fournisseurs de pays tiers. Entre le début de la guerre en Ukraine et juin 2023, 78 % des acquisitions réalisées dans le domaine de la défense par les États membres de l'UE provenaient de l'extérieur de celle-ci, les États-Unis représentant à eux seuls 63 % de ces acquisitions¹⁵. Différents indicateurs permettent de mesurer cette dépendance. Tous montrent qu'une part importante des dépenses de défense de l'UE profite à des fournisseurs de pays tiers, en particulier des États-Unis¹⁶¹⁷. Les États-Unis ont toujours exporté beaucoup plus vers l'UE que l'UE vers les États-Unis¹⁸. Dans un premier temps, la dépendance à l'égard des achats d'armes américaines a pu sembler diminuer¹⁹ mais, après le début de la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine, les achats de l'UE auprès des États-Unis ont augmenté²⁰. Cela a conduit à des appels demandant que la hausse des dépenses européennes en matière de défense soit davantage orientée vers la BITDE.

¹⁵ Communication conjointe sur une nouvelle stratégie pour l'industrie européenne de la défense (JOIN(2024) 10).

¹⁶ Juan Mejino-López et Guntram B. Wolff, «*Europe's dependence on US foreign military sales and what to do about it*», *Bruegel*, 13 octobre 2025.

¹⁷ Alex Burilkov, Katelyn Bushnell, Juan Mejino-López, Thomas Morgan et Guntram B. Wolff, «*Fit for war by 2030? European rearmament efforts vis-à-vis Russia*», *Bruegel & Kiel Institute for the World Economy*, juin 2025.

¹⁸ Daniel Fiott, *The poison pill – EU defence on US terms?*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, juin 2019.

¹⁹ Giuseppe Spatafora, *The foreign policy-first president? US external action under Trump 2.0 – in data*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, février 2026.

²⁰ Juan Mejino-López et Guntram B. Wolff, «*Europe's dependence on US foreign military sales and what to do about it*», *Bruegel*, 13 octobre 2025.

19 L'appel en faveur d'une base industrielle plus solide s'inscrit dans un contexte d'évolution rapide des technologies et d'intensification de la concurrence mondiale pour les ressources. Les innovations, telles que les technologies quantiques, les biotechnologies, les neurotechnologies, les matériaux avancés et la robotique, occuperont une place de plus en plus importante au cours de la prochaine décennie²¹. Elles peuvent être utilisées à des fins tant civiles que militaires et nécessitent souvent les mêmes ressources. Les matières premières stratégiques sont tout aussi importantes pour les applications relevant de la transition verte ou numérique que pour celles relevant de l'aérospatiale et de la défense²². À l'heure actuelle, l'UE est fortement dépendante des importations de ces matériaux, souvent en provenance d'un unique pays tiers²³. Les vulnérabilités de la BITDE sont donc liées aux problèmes plus vastes que sont l'autonomie stratégique et la sécurité de l'approvisionnement. Cela signifie que d'autres domaines d'action intègrent de plus en plus de perspectives liées à la défense. Ces multiples facteurs interdépendants ont créé un sentiment d'urgence en matière de défense.

Un cadre de gouvernance ancré dans les traités

20 Depuis le début de la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine, les institutions, organes et organismes de l'UE ainsi que les États membres ont pris des mesures pour renforcer les capacités européennes de défense. Ces mesures s'inscrivent dans le contexte d'un cadre de gouvernance façonné par les traités. Le rôle des institutions de l'UE dans le domaine de la défense a toujours été limité. Le traité sur l'Union européenne (TUE), qui a été modifié en 2007²⁴ et est entré en vigueur en 2009, a introduit la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et a défini de manière plus explicite les rôles actuels des acteurs institutionnels en matière de défense. Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) complète le TUE et régit le fonctionnement du marché intérieur et de l'économie de l'UE. Il sert de base juridique aux instruments de l'industrie de la défense de l'Union (voir [figure 1](#)).

²¹ *Foresight report 2025 – Resilience 2.0 – Empowering the EU to thrive amid turbulence and uncertainty*, Commission européenne, 2025.

²² *Rapport spécial 04/2026* intitulé «Matières premières critiques pour la transition énergétique – Une politique d'une solidité relative».

²³ *Ibid.*

²⁴ *Traité de Lisbonne*, modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne.

21 La PSDC fait partie de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et traite de questions relatives à la sécurité de l'UE, y compris la «définition progressive d'une politique de défense commune qui peut conduire à une défense commune». La politique étrangère générale de l'UE est pilotée par le Conseil européen (composé des chefs d'État ou de gouvernement). Au sein du Conseil de l'UE, la défense et la sécurité relèvent de la compétence du Conseil des affaires étrangères (composé des ministres des affaires étrangères, ainsi que des ministres de la défense lorsque des activités relatives à la défense sont à l'ordre du jour). Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), y compris l'état-major de l'Union européenne (EMUE), correspond à la branche diplomatique de l'UE et agit sous l'autorité de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est également vice-présidente de la Commission européenne (ci-après «la HR/VP»)²⁵. L'Agence européenne de défense (AED) est une agence de l'UE créée en 2004. Elle opère sous l'autorité du Conseil de l'UE et assiste le Conseil et les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer les capacités de défense de l'Union européenne.

²⁵ Décision [2010/427/UE](#) du Conseil instituant le SEAE.

Figure 1 | La politique de défense et le cadre de gouvernance de l'UE



Interactions entre les niveaux intergouvernemental et supranational dans le cadre de comités, de la participation à des réunions, etc.

AED – Agence européenne de défense, **ASAP** – action de soutien à la production de munitions, **BITDE** – base industrielle et technologique de défense européenne, **CSP** – coopération structurée permanente, **DG DEFIS** – direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace, **EDIDP** – programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense, **EDIP** – programme pour l'industrie européenne de la défense, **EDIRPA** – instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes, **EMUE** – état-major de l'Union européenne, **FED** – Fonds européen de la défense, **HR/VP** – haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président(e) de la Commission européenne, **PADR** – action préparatoire sur la recherche en matière de défense, **PESD** – politique étrangère et de sécurité commune, **SAFE** – instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe», **SEAE** – Service européen pour l'action extérieure, **TFUE** – traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, **TUE** – traité sur l'Union européenne

Source: Cour des comptes européenne, sur la base des informations transmises par la Commission, le Conseil et le Parlement.

22 Le cadre juridique actuel offre aux États membres la possibilité de collaborer dans le domaine de la politique de défense sur une base volontaire, tout en limitant les compétences de la Commission à la politique pour l'industrie de la défense, principalement. La défense étant une expression fondamentale de la souveraineté nationale, les États membres conservent un rôle de premier plan et la politique de défense de l'UE, dont les règles et les procédures spécifiques diffèrent de celles des autres politiques européennes, reste foncièrement intergouvernementale. Par conséquent, la défense continue de relever au premier chef des États membres et l'action supranationale de l'UE est limitée. Cela signifie que le Conseil a un rôle central dans la politique de défense de l'UE et qu'il est l'un des principaux décideurs, les décisions relatives à la PESC et à la PSDC devant généralement être prises à l'unanimité.

23 La PSDC correspond au cadre de l'UE pour la gestion des crises et la coopération en matière de défense. Elle permet aux États membres d'entreprendre des missions et des opérations PSDC civiles et militaires en dehors de l'Union, dans le cadre de l'approche intégrée de celle-ci à l'égard des conflits et des crises extérieurs²⁶. Elle soutient le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale, souvent en coopération avec des organisations internationales telles que les Nations unies et l'OTAN. L'UE a lancé de nombreuses missions civiles et opérations militaires à l'étranger dans le cadre de la PSDC. Les missions civiles sont financées par le budget de l'UE et reposent sur les capacités fournies par les États membres (article 42 du TUE). En vertu de l'article 41, paragraphe 2, du TUE, les dépenses afférentes à des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense ne peuvent en principe pas être financées par le budget de l'UE. Les coûts des missions et opérations militaires sont donc principalement supportés par les États membres participants, au moyen de mécanismes intergouvernementaux spécifiques et de contributions nationales. Les modalités de financement varient en fonction de la mission ou de l'opération concernée²⁷.

²⁶ *The Common Security and Defence Policy*, SEAE, 24 septembre 2025.

²⁷ Bruno Bilquin, *EU missions and operations abroad*, service de recherche du Parlement européen, 29 octobre 2024.

24 Le cadre de collaboration des États membres comprend également plusieurs initiatives et entités fondées sur les traités qui sont financées hors-budget grâce aux contributions des États membres. Il s'agit, par exemple, de l'[AED](#), qui joue un rôle clé dans le soutien du développement des capacités de défense et dans la promotion de la coopération en matière de défense au sein de l'UE, ainsi que de la [coopération structurée permanente](#) (CSP). Activée en 2017 par 23 États membres et comptant désormais 26 participants, la CSP est un cadre de coopération fondé sur les traités qui permet de planifier, de faire progresser le développement des capacités et d'y investir conjointement, ainsi que de renforcer la préparation opérationnelle, l'interopérabilité et l'efficacité des forces armées au moyen d'engagements juridiquement contraignants. Le secrétariat de la CSP est composé de représentants de l'AED et du SEAE, y compris de l'EMUE. Au cours de la période 2017-2025, la [CSP](#) a initié 83 projets au total (dont 74 sont toujours en cours) dans les domaines terrestre, maritime, aérien, spatial et de la cybersécurité.

25 L'[article 42, paragraphe 7, du TUE](#) constitue la base juridique de la clause d'assistance mutuelle de l'UE. Lorsqu'un État membre qui a été attaqué sur son territoire l'active, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir. Cette assistance doit être conforme aux engagements souscrits au sein de l'OTAN par les États membres qui en font également partie et ne peut être contraire au caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense des États membres qui n'en font pas partie). La clause de solidarité n'a été invoquée qu'une seule fois, par la France, à la suite des attentats terroristes de novembre 2015. Les États membres de l'UE ont régulièrement des discussions fondées sur des scénarios et réalisent des exercices afin d'améliorer la compréhension de la mise en œuvre de la clause, de renforcer l'état de préparation et d'augmenter la résilience. Depuis que Chypre a été la cible de drones pendant la guerre entre l'Iran, Israël et les États-Unis, en mars 2026, les discussions sur les modalités de mise en œuvre de la clause se sont intensifiées afin de relever les défis liés à son application concrète²⁸.

²⁸ [EU to game out bloc's mutual assistance clause in case of attack](#), Politico, 17 avril 2026.

26 Le TFUE habilite la Commission à soutenir la compétitivité de l'industrie européenne de la défense. Dans ce cadre, cette institution facilite la coopération entre les États membres en matière de recherche, de développement et de production dans le domaine de la défense, sans empiéter sur la prérogative qu'ont les États membres de déterminer leurs propres priorités et stratégies nationales de défense. En promouvant la politique pour l'industrie de la défense, la Commission peut jouer un rôle dans le renforcement de la BITDE au moyen d'initiatives qui encouragent les investissements conjoints. En effet, en ce qui concerne la défense, les traités limitent essentiellement le rôle de la Commission à des compétences plus traditionnelles liées au marché intérieur, au commerce et à l'industrie. Par le biais de décisions et de conclusions du Conseil, les États membres peuvent charger la Commission de prendre davantage d'initiatives dans le secteur de la défense ou l'inviter à le faire.

Le niveau d'ambition de l'UE est en hausse

27 Les États membres reconnaissent de plus en plus la nécessité pour l'UE d'augmenter ses capacités en matière de sécurité et de défense, en particulier depuis 2022. Cela se traduit par un changement d'orientation de la politique européenne de défense, à présent davantage axée sur la préparation des États membres en matière de défense que sur la gestion des crises et la réaction à celles qui se déroulent en dehors de l'UE.

28 Le 11 mars 2022, deux semaines seulement après le début de la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont présenté la [déclaration de Versailles](#), qui appelle à renforcer les capacités de défense de l'Union et à prendre de nouvelles mesures décisives en vue de construire la souveraineté européenne. Peu de temps après, la [boussole stratégique en matière de sécurité et de défense](#) a été approuvée. Elle contient un plan visant à renforcer l'autonomie stratégique de l'UE et à faire de celle-ci une garante de la sécurité de ses citoyens plus forte et aux capacités renforcées. La boussole stratégique a été élaborée par le HR/VP, en étroite collaboration avec la Commission et l'AED, et a été approuvée par les 27 États membres le 22 mars 2022. Elle forme un cadre global piloté par les États membres qui constitue une référence importante pour la politique européenne en matière de sécurité et de défense. En réponse à l'appel lancé par le Conseil en faveur d'une plus grande ambition de l'UE en matière de défense, la Commission et le HR/VP ont présenté une [analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense](#) qui doivent être comblés pour atteindre ces nouvelles ambitions.

29 Pour soutenir ce niveau d'ambition revu à la hausse, la Commission et le SEAE (y compris l'EMUE) s'emploient également à compléter et à multiplier les efforts en matière de défense déployés au niveau des États-membres en vue de la «construction d'une véritable Union européenne de la défense»²⁹. La Commission européenne et le/la HR/VP ont présenté plusieurs initiatives et documents stratégiques qui visent à parfaire l'état de préparation en matière de défense d'ici à 2030 (voir [figure 2](#)). Le document stratégique principal s'intitule «[Livre blanc conjoint – Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030](#)». Il expose des possibilités pour les États membres de collaborer et d'unir leurs efforts pour combler les lacunes en matière de capacités et renforcer la BITDE. Selon la [Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030](#), la préparation de la défense implique de développer et d'acquérir les capacités nécessaires à une guerre moderne. Pour cela, l'Europe doit disposer d'une base industrielle en matière de défense qui lui confère un avantage stratégique et l'indépendance requise grâce à une innovation de pointe et à une production de masse rapide dans les périodes critiques³⁰.

²⁹ Le choix de l'Europe. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029, Ursula von der Leyen, le 18 juillet 2024.

³⁰ Communication conjointe intitulée «Préserver la paix – Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030» ([JOIN\(2025\) 27](#)).

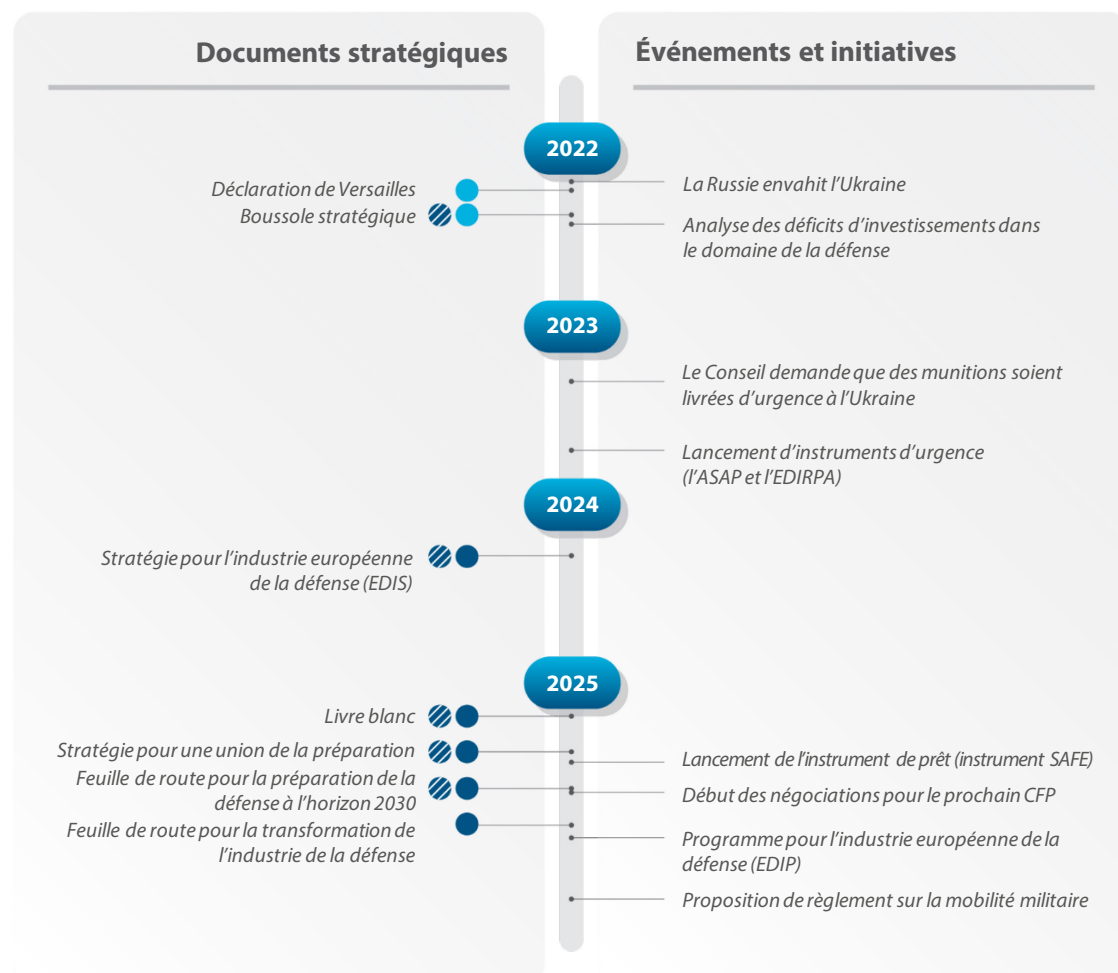
Figure 2 | Chronologie des principaux documents stratégiques et initiatives

Auteurs des documents:

● Commission

● Conseil

● HR/VP



Source: Cour des comptes européenne, sur la base des informations transmises par la Commission, le Conseil et le Parlement.

30 Afin de renforcer le cadre stratégique fondamental pour la défense, la Commission et la HR/VP travaillent également à l'élaboration d'une approche «globale» pour se préparer aux conflits et aux crises établissant un lien entre défense et sécurité. La [stratégie pour une union de la préparation](#) de 2025, une mesure prise récemment en ce sens, complète l'objectif stratégique de préparation en matière de défense. Cette stratégie est axée sur trois volets: une approche intégrée «tous risques», une approche englobant l'ensemble de la société et une approche pangouvernementale. Il s'agit de se préparer à tous les types de risques plutôt que de les traiter séparément, mais également d'associer tous les secteurs, les organisations et les citoyens, de veiller à la coordination et à la collaboration des organismes et des administrations publics, tout en liant la dimension extérieure de la sécurité aux mesures de préparation dans l'UE.

31 L'émergence de nouvelles technologies pertinentes à des fins tant civiles que militaires, ainsi que la préoccupation générale pour la résilience des chaînes de valeur, ont également incité l'UE à réfléchir sur la manière d'exploiter les synergies civilo-militaires³¹. Le caractère évolutif des conflits modernes, qui reposent de plus en plus sur des technologies de rupture, fait de l'avance technologique un facteur décisif de supériorité militaire.

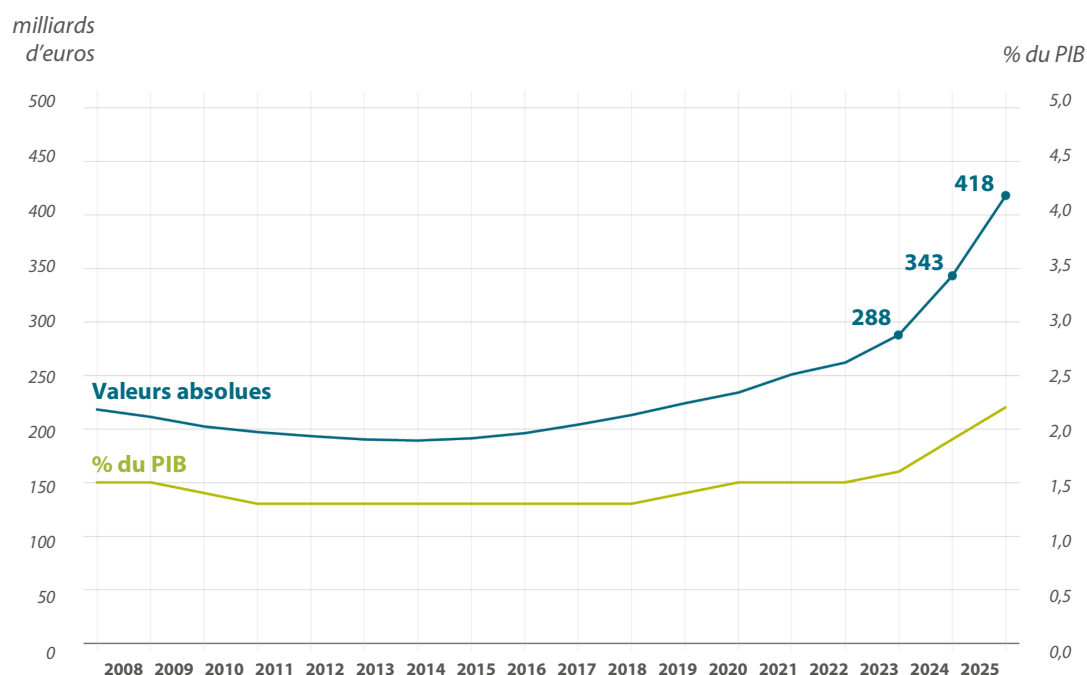
Mesures de l'UE: vers une préparation et une approche de plus en plus structurée

Forte augmentation des dépenses de défense des États membres et des instruments financiers de l'UE

32 Depuis 2022, des ressources financières supplémentaires ont été mobilisées tant au niveau de l'UE qu'à celui des différents États membres pour faire face aux conséquences d'années de sous-investissement. En réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les États membres de l'UE ont fortement augmenté leur budget annuel alloué à la défense, dont le total est passé de 262 milliards d'euros en 2022 à 418 milliards d'euros en 2025 (voir [figure 3](#)). Pour 2026, ce budget global est estimé à 454 milliards d'euros. Dans l'ensemble, les dépenses de défense combinées des États membres (en prix constant) ont augmenté de 78,6 % entre 2020 et 2025³².

³¹ Communication de la Commission sur le rapport de prospective stratégique 2025 (COM(2025) 484).

³² AED, *Defence Data 2025-2026*.

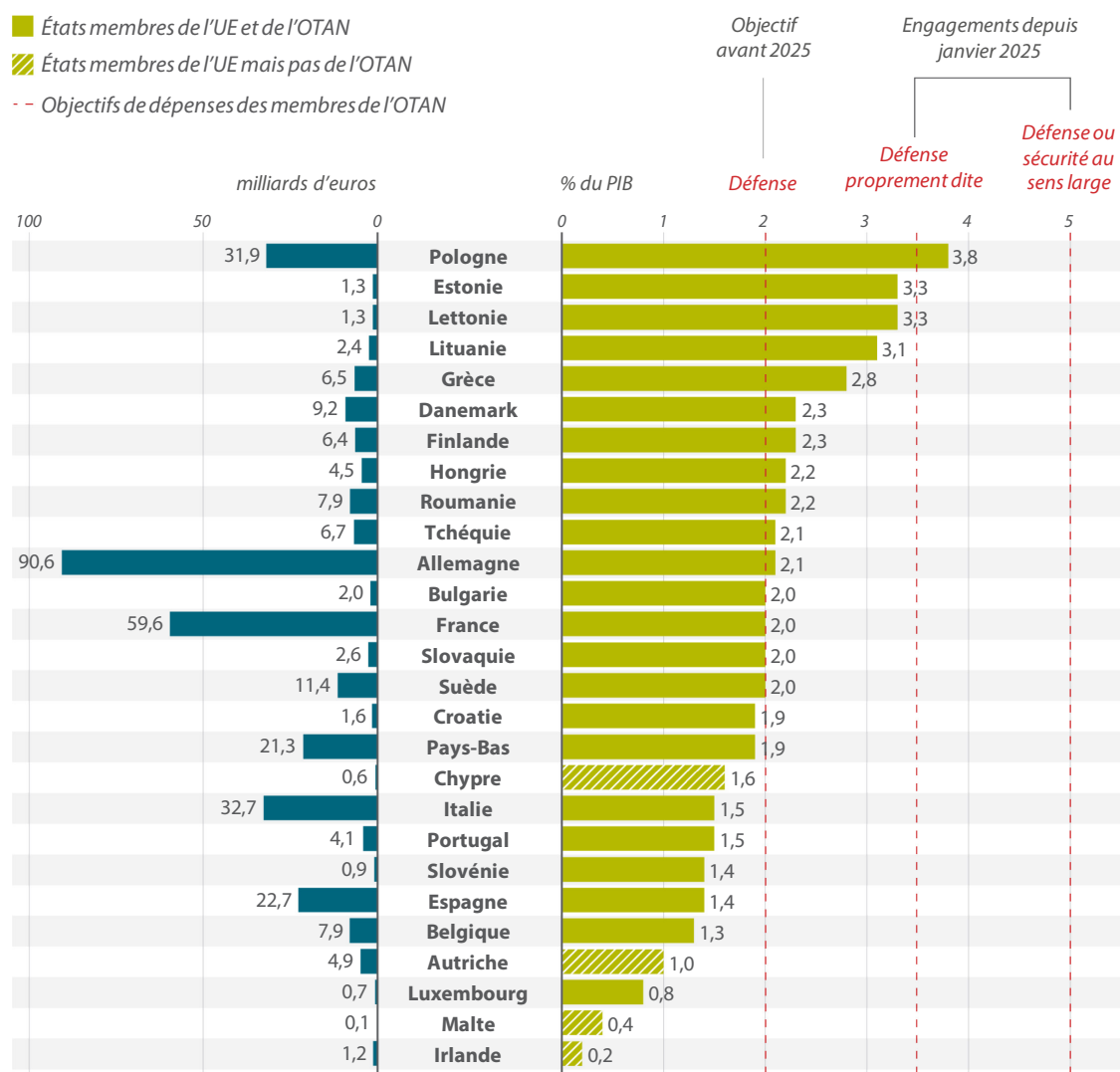
Figure 3 | Dépenses de défense des États membres

Source: Cour des comptes européenne, sur la base des [données de l'AED en matière de défense pour la période 2025-2026](#) (pour les valeurs absolues) et du [portail des données en matière de défense de l'AED](#) (pour le pourcentage du PIB).

33 En 2014, les États membres de l'OTAN sont convenus d'allouer au moins 2 % de leur PIB annuel à la défense³³. En 2025, ils se sont engagés à atteindre pour 2035 des objectifs plus ambitieux, en l'occurrence porter à 5 % la part du PIB consacrée chaque année aux dépenses de défense: 3,5 % du PIB pour la défense proprement dite et 1,5 % pour la défense et la sécurité au sens large (par exemple, pour protéger les infrastructures critiques, défendre les réseaux, assurer la préparation du secteur civil et la résilience, innover et renforcer la base industrielle de défense). La [figure 4](#) montre les dépenses de défense réalisées par les États membres, exprimées en pourcentage du PIB pour l'exercice 2024. Selon l'AED, tous les États membres de l'UE qui font également partie de l'OTAN ont atteint ou dépassé l'objectif des 2 % du PIB consacrés à la défense³⁴ en 2025.

³³ Déclaration du sommet du Pays de Galles, OTAN, 5 septembre 2014.

³⁴ Dépenses de défense et engagement des 5 %, OTAN, 10 avril 2026.

Figure 4 | Dépenses de défense des États membres en 2024


Source: Cour des comptes européenne, sur la base des données de l'AED en matière de défense de la période 2024-2025.

34 Ces ressources supplémentaires sont utilisées pour renforcer les capacités militaires nationales et combler des lacunes de longue date en matière de capacités (voir point 29). En parallèle, une partie de ces dépenses a été engagée en faveur du soutien militaire à l'Ukraine, soit au moyen d'une assistance bilatérale, soit par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix (FEP) (voir encadré 2). À cet égard, 6,4 milliards d'euros sur les quelque 75,2 milliards d'euros que l'UE et les États membres ont mobilisés pour apporter un soutien militaire à l'Ukraine au cours de la période 2022-2025³⁵ sont acheminés par l'intermédiaire de la FEP.

³⁵ Soutien militaire de l'UE à l'Ukraine, Conseil européen, 24 avril 2026.

Encadré 2

La facilité européenne pour la paix (FEP)

La FEP, un fonds ne relevant pas du budget de l'UE, a été créée en mars 2021 et repose sur deux piliers.

- Le pilier Mesures d'assistance: de plus en plus utilisées pour soutenir la livraison d'équipements militaires létaux et non létaux aux pays partenaires (par exemple, des munitions, des missiles, des équipements de protection ou des troussees de premiers secours).
- Le pilier Opérations: financement des coûts communs des missions et des opérations dans le cadre de la PSDC (la majorité des coûts sont supportés par les États membres participants). L'une des principales missions en cours est la mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) (voir [encadré 5](#)).

Le soutien financier total alloué par l'intermédiaire de la FEP pour la période 2021-2027 s'élève à 17 milliards d'euros, dont environ deux tiers ont été octroyés à l'Ukraine.

Source: Cour des comptes européenne, sur la base de la page [Facilité européenne pour la paix](#) du Conseil.

35 La BITDE reste très fragmentée, dominée par des «champions nationaux» qui fournissent principalement les marchés domestiques mais qui se maintiennent également sur les principaux marchés d'exportation en dehors de l'UE³⁶. En 2021, quelque 18 % seulement du total des équipements de défense des États membres ont été acquis au moyen de passations de marchés collaboratives, et 7 % des dépenses en matière de recherche et de technologies relatives à la défense ont été collaboratives. Ces chiffres sont nettement inférieurs aux niveaux de référence (qui n'ont pas été déclinés en objectifs nationaux contraignants), fixés respectivement à 35 % et 20 % en novembre 2007 par le comité directeur de l'AED³⁷. Tant pour les passations de marchés collaboratives d'équipements de défense que pour les dépenses collaboratives en matière de recherche et de technologies, les niveaux de référence n'ont jamais été atteints depuis qu'ils ont été fixés³⁸. Toutefois, depuis 2022, l'AED ne rend pas systématiquement compte du statut des passations de marchés collaboratives en raison des données incomplètes fournies par les États membres. Selon l'AED, les instruments de l'UE entraîneront probablement une augmentation des passations de marchés collaboratives, mais un meilleur suivi dans les États membres est essentiel pour évaluer l'incidence des mécanismes de soutien financier³⁹.

³⁶ George, M., et al., *Trends in International Arms Transfers 2024*, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, mars 2025.

³⁷ Communiqué de presse intitulé «*EU Ministers adopt Framework for Joint European Strategy in Defence R&T (Bruxelles, 19 novembre 2007)*» et portail des données en matière de défense.

³⁸ *Defence Data 2020-2021: Key findings and analysis* (figure 12), AED, 2022.

³⁹ Données de l'AED en matière de défense de la période 2024-2025, 2025.

36 Au moyen de diverses initiatives, l'UE a mobilisé au cours des dernières années une série d'instruments financiers destinés à favoriser une plus grande coopération transfrontalière dans le domaine de la défense et à encourager les États membres à développer et à acquérir conjointement des produits et des capacités de défense (voir [figure 5](#)). Chaque instrument cible des objectifs précis à différents stades du cycle de développement des capacités.

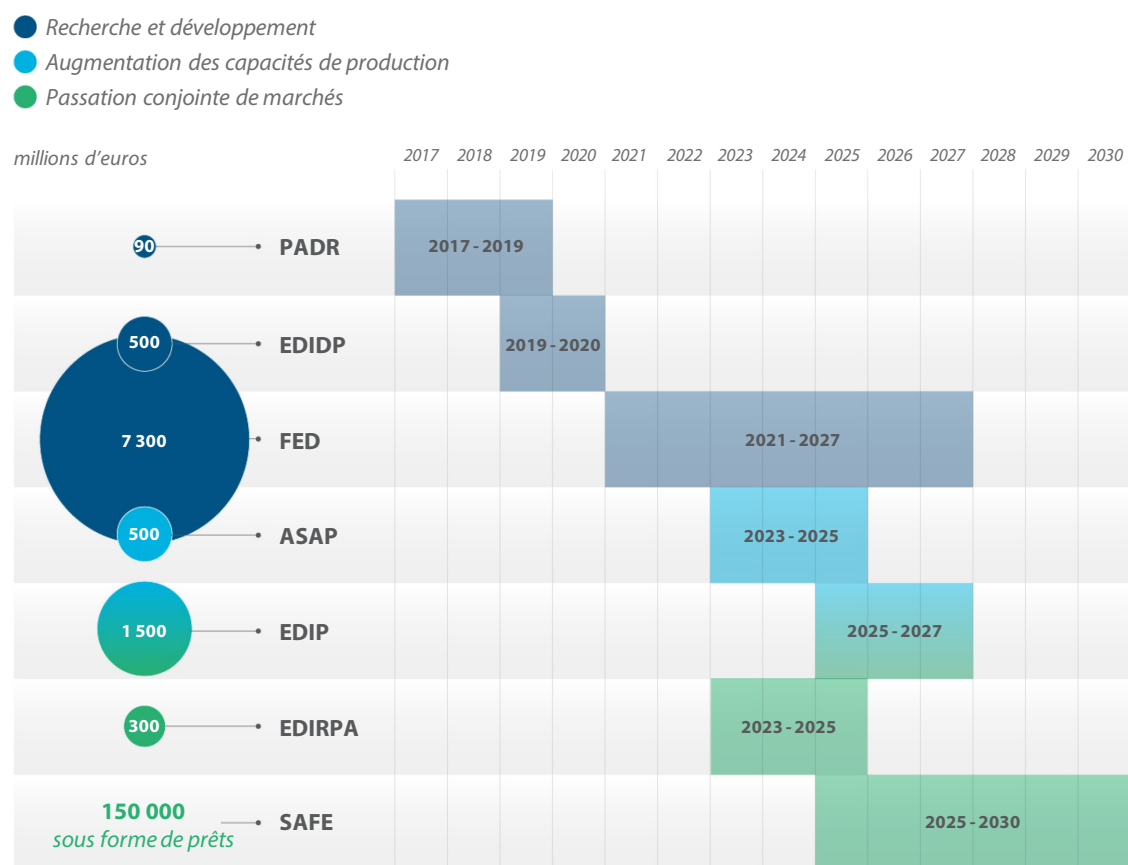
- **Recherche et développement conjoints d'équipements de défense:** précédé de deux programmes précurseurs⁴⁰, le [Fonds européen de la défense](#) (FED) finance des projets collaboratifs de recherche et de développement associant des consortiums d'au moins trois États membres. Son objectif est de renforcer la BITDE et de réduire la fragmentation. Au sein de cet instrument, le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense propose un ensemble ciblé de mesures visant à attirer et à soutenir les jeunes entreprises et les PME. Le Fonds est doté d'un budget de 7,3 milliards d'euros au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, dont 1,5 milliard d'euros sont consacrés à la [plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe»](#). En avril 2026, 281 projets avaient été sélectionnés dans le cadre d'appels lancés entre 2021 et 2025⁴¹.
- **Capacités de production industrielle:** les phases de fabrication et de montée en puissance industrielle suivent logiquement celle de recherche et de développement. L'[action de soutien à la production de munitions](#) (ASAP) est dotée de 500 millions d'euros et vise le renforcement et la montée en puissance de la production de munitions dans toute l'Europe. Son principal objectif est de soutenir la livraison urgente de munitions et de missiles à l'Ukraine et d'aider les États membres à reconstituer leurs stocks. En mars 2024, la Commission a sélectionné 31 projets pour 2024 et 2025 visant à soutenir l'industrie européenne dans cinq domaines: explosifs, poudre, obus, missiles et capacités d'essai.
- **Coopération en matière d'acquisitions dans le domaine de la défense:** l'objectif de l'[instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes](#) (EDIRPA)⁴² est d'améliorer l'efficacité des acquisitions dans le domaine de la défense, grâce à un financement de 300 millions d'euros provenant du budget de l'UE. En novembre 2024, cinq propositions associant 20 États membres au total, avec une moyenne de six participants par projet, ont été sélectionnées dans trois domaines prioritaires (munitions, défense aérienne et antimissile, plateformes et remplacement des systèmes anciens (dépassés)).

⁴⁰ L'[action préparatoire concernant la recherche en matière de défense](#) (PADR) et le [programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense](#) (EDIDP).

⁴¹ [Fonds européen de la défense – Page consacrée à l'industrie de la défense et à l'espace du site internet officiel de la Commission européenne](#).

⁴² [Règlement \(UE\) 2023/2418](#) relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA).

Figure 5 | Instruments de financement pour l'industrie européenne de la défense, financés ou garantis par le budget de l'UE (situation en 2026)



PADR – action préparatoire concernant la recherche en matière de défense
 EDIDP – programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense
 FED – Fonds européen de la défense
 ASAP – action de soutien à la production de munitions
 EDIP – programme pour l'industrie européenne de la défense
 EDIRPA – instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes
 SAFE – instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe»

Source: Cour des comptes européenne, sur la base des informations transmises par la Commission, le Conseil et le Parlement.

37 Parmi les instruments de défense de l'UE gérés par la Commission, le [programme pour l'industrie européenne de la défense](#) (EDIP) a une approche distincte. Il regroupe des mesures réglementaires, financières et de coordination au sein d'un seul instrument (voir [annexe I](#)). Doté de 1,5 milliard d'euros pour la période 2026-2027, il vise à parfaire la préparation de l'industrie de la défense en comblant l'écart entre les mesures d'urgence à court terme (telles que l'EDIRPA et l'ASAP) et une approche structurelle à long terme.

38 Contrairement aux instruments de défense de l'UE susmentionnés, qui prennent la forme de subventions, l'instrument «[Agir pour la sécurité de l'Europe](#)» (SAFE), doté de 150 milliards d'euros et adopté en mai 2025, accorde aux États membres des prêts à des conditions favorables (financés par des emprunts de l'UE sur les marchés des capitaux) sur la base des plans d'investissement nationaux pour l'industrie de la défense, des accords de prêt et des modalités opérationnelles étant convenus ultérieurement. Parmi les États membres, 19⁴³ avaient manifesté leur intérêt à participer dès le début de l'année 2026 et, à la mi-avril 2026, le Conseil avait adopté des décisions d'exécution pour chacun d'entre eux, à l'exception de la Hongrie. Les prêts dont bénéficient les États membres sont généralement assortis d'une longue durée de remboursement pouvant aller jusqu'à environ 45 ans⁴⁴. Ces prêts sont toutefois accordés sous certaines conditions, par exemple, l'existence d'une exigence d'acquisition conjointe et de règles relatives à l'origine des composants, l'établissement et le contrôle des contractants (voir [annexe II](#)), ainsi que la contribution à des objectifs tels qu'assurer l'interopérabilité et de l'interchangeabilité dans l'ensemble de l'UE. Ensemble, ces éléments renforcent le rôle de la Commission dans l'élaboration de la politique industrielle de défense de l'UE. L'[annexe III](#) présente une vue d'ensemble des financements de l'UE par État membre et par instrument, sur la base des données disponibles.

⁴³ La Belgique, la Bulgarie, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Finlande. [Page consacrée à l'instrument SAFE du site internet de la Commission.](#)

⁴⁴ [Règlement \(UE\) 2025/1106 du Conseil](#) établissant l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» («instrument SAFE»)

39 Dans la perspective du prochain CFP pour la période 2028-2034, la Commission a proposé de regrouper plusieurs instruments de défense existants en un seul, le Fonds européen pour la compétitivité⁴⁵. Cette configuration reflète la volonté de l'UE de rationaliser les différentes initiatives fragmentées existantes, tout en donnant la priorité aux investissements qui visent à renforcer la résilience et à soutenir la base industrielle de défense (à chaque étape du parcours d'investissement, c'est-à-dire de la recherche et du développement à la passation de marchés et à la maintenance). La dotation du Fonds en faveur de la résilience et de la sécurité, de l'industrie de la défense et de l'espace constitue sa composante la plus importante, représentant environ 125 milliards d'euros (en prix courants) sur un total de 234 milliards d'euros, soit environ 53 % de la dotation globale proposée. En outre, le renforcement des capacités de défense et de la sécurité est l'un des objectifs spécifiques du [Fonds européen](#) proposé pour la période 2028-2034.

40 La plupart des instruments de financement de la défense susmentionnés comportent des clauses faisant référence au «principe de préférence européenne». Ce principe exige que les produits et composants de défense financés par les instruments de l'UE proviennent principalement d'entités établies et opérant au sein de l'Union ou de pays associés, afin de renforcer la BITDE et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers (c'est-à-dire des pays autres que les États membres de l'UE et les pays associés). Les clauses précisent également qui est habilité à modifier la conception des produits et qui est titulaire des droits de propriété intellectuelle (voir [annexe II](#)).

⁴⁵ [Proposition de règlement](#) du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la compétitivité, y compris le programme spécifique pour les activités de recherche et d'innovation en matière de défense, 16 juillet 2025.

Mise à jour des règles afin de faciliter l'accès aux financements et d'améliorer la mobilité militaire

41 Les récentes modifications apportées aux règles existantes de l'UE ont essentiellement visé à faciliter l'accès aux financements pour les initiatives de défense, soit en simplifiant ces règles, soit en autorisant la réaffectation des fonds non dépensés provenant d'autres programmes au profit de la défense, y compris la mobilité militaire. Ces modifications visent également à supprimer les obstacles réglementaires à la mobilité militaire. Deux exemples sont présentés ci-après.

- Depuis 2025, les États membres ont la possibilité de [soutenir la défense ainsi que les investissements à double usage grâce aux fonds de la politique de cohésion](#). Les États membres ont ainsi reprogrammé 11,9 milliards d'euros de fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 afin de renforcer leurs capacités industrielles de défense, la mobilité militaire, la préparation civile et le développement des compétences⁴⁶.
- Les États membres ont également la possibilité de réorienter les fonds non utilisés de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) du plan de relance post-COVID vers la défense⁴⁷. Par exemple, en mai 2025, la Commission a approuvé la demande de la Pologne visant à réaffecter près de 6 milliards d'euros provenant des fonds de la FRR à des investissements liés à la défense d'ici la fin de 2026⁴⁸.

L'[annexe III](#) présente une vue d'ensemble des financements de l'UE par État membre et par instrument, sur la base des données disponibles.

⁴⁶ Communiqué de presse de la Commission européenne intitulé [€34.6 billion in cohesion policy funds reallocated to address EU's strategic priorities](#), 25 mars 2026.

⁴⁷ Article 5 du [règlement \(UE\) 2025/2643](#) relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense («règlement EDIP»).

⁴⁸ [«Brussels approves Poland's use of post-COVID funds for defence»](#), Euronews, 27 mai 2025.

42 D'autres modifications importantes ont également été apportées au cadre réglementaire de l'UE.

- Elles visaient à permettre à cinq programmes et initiatives existants de l'UE⁴⁹ de soutenir plus facilement des projets ayant des applications à double usage ou dans le domaine de la défense, notamment au moyen du «mini-Omnibus dans le domaine de la défense»⁵⁰.
- Le [train de mesures omnibus sur la préparation de la défense](#) a proposé de simplifier davantage les cadres juridiques et administratifs relatifs à la préparation en matière de défense, par exemple en accélérant l'octroi des autorisations pour les projets dans ce domaine et en assouplissant les exigences environnementales.
- Parallèlement, fin 2026, 18 États membres⁵¹ se sont vu accorder une flexibilité budgétaire supplémentaire en activant la clause dérogatoire nationale. Cette clause permet à un État membre de dépasser temporairement les limites budgétaires (au cours de la période 2025-2028) lorsque cela résulte d'une augmentation des dépenses de défense, pour autant qu'il respecte certaines conditions (par exemple, les dépenses supplémentaires doivent rester dans la limite de 1,5 % du PIB par an en plus de la trajectoire budgétaire normale). La Commission a estimé que la clause dérogatoire nationale pourrait créer une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire d'environ 650 milliards d'euros pour les dépenses de défense dans l'ensemble de l'UE au cours de cette période, si tous les États membres y avaient recours jusqu'au niveau maximal autorisé⁵². Toutefois, l'utilisation effective de cette clause sera sans doute beaucoup plus faible⁵³.

⁴⁹ La [plateforme Technologies stratégiques pour l'Europe](#), le [Fonds européen de la défense](#), le [programme pour une Europe numérique](#), [Horizon Europe](#) et le [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#).

⁵⁰ Communiqué de presse du Conseil de l'UE intitulé «[Investissements de l'UE dans le domaine de la défense: le Conseil et le Parlement conviennent de soutenir des investissements plus rapides, plus flexibles et mieux coordonnés dans la défense européenne](#)», 5 novembre 2025.

⁵¹ La Belgique, la Bulgarie, la Tchéquie, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, la Roumanie et la Finlande.

⁵² Sebastian Clapp, «[EU defence funding](#)», service de recherche du Parlement européen, octobre 2025.

⁵³ [The National Escape Clause in practice: Early evidence from the 2025 European Semester](#).

43 En plus de mobiliser des fonds supplémentaires, la Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont apporté des ajustements aux cadres réglementaires existants afin de faciliter et d'accélérer les investissements dans les activités liées à la défense. Conformément aux propositions avalisées par les dirigeants de l'UE lors du [Conseil européen extraordinaire du 6 mars 2025](#), le Conseil d'administration de la BEI a encore élargi les critères d'admissibilité appliqués pour le financement du secteur européen de la sécurité et de la défense, dans l'objectif de limiter les activités exclues⁵⁴. En outre, depuis l'adoption en mars 2022 de l'initiative stratégique pour la sécurité européenne, d'un montant de 8 milliards d'euros, la BEI soutient les investissements à double usage dans la sécurité et la défense. Pour ce faire, elle finance des projets de recherche, d'innovation et d'infrastructure présentant un intérêt tant civil que militaire, y compris dans des domaines tels que l'espace, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et la protection des infrastructures critiques.

44 En complément du financement des infrastructures de transport par l'intermédiaire du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) pour la période 2021-2027, la Commission et la HR/VP ont présenté un [train de mesures sur la mobilité militaire](#) en novembre 2025. L'objectif de ce train de mesures est de faciliter la circulation du personnel et des moyens militaires entre les États membres (voir [encadré 3](#)). Afin de soutenir les investissements connexes, la proposition de la Commission pour le prochain CFP (2028-2034) préconise le décuplement du budget disponible pour la mobilité militaire, de 1,7 milliard d'euros au titre du CFP actuel aux 17,7 milliards d'euros proposés au titre du futur MIE.

⁵⁴ [La BEI renforce les financements pour la sécurité et la défense et pour les matières premières critiques en Europe](#), BEI, 21 mars 2025.

Encadré 3

Train de mesures sur la mobilité militaire

La capacité des États membres de l'UE à réagir aux crises est limitée par des obstacles persistants qui entravent la circulation transfrontalière du personnel et des équipements militaires. La mobilité militaire a donc été considérée comme une priorité essentielle tant dans le [Livre blanc conjoint – Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030](#) que dans la [Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030](#), et a également été retenue comme un axe de coopération prioritaire entre l'UE et l'OTAN. La Commission européenne et la HR/VP ont lancé en mars 2018 un [plan d'action sur la mobilité militaire](#) qui a été révisé en 2022 ([plan d'action sur la mobilité militaire 2.0](#)).

Toutefois, des défauts de conception et des résultats mitigés ont entravé la mise en œuvre du plan d'action 2.0, comme nous le soulignons dans notre [rapport spécial de 2025 relatif à la mobilité militaire](#), où nous recommandons plusieurs améliorations dans différents domaines, y compris la gouvernance, la prévisibilité du financement et la sélection des projets d'infrastructures à double usage. Par conséquent, en novembre 2025, la Commission et la HR/VP ont proposé un train de mesures sur la mobilité militaire pour relever ces défis. Il réunit une [proposition de règlement](#) et une [communication conjointe](#), et définit des mesures visant à rationaliser les procédures transfrontalières et à améliorer la coordination.

Élaboré en étroite coordination avec l'AED et après consultation de l'OTAN, ce train de mesures vise à mettre en place un espace de mobilité militaire à l'échelle de l'UE d'ici la fin de 2027, première étape vers la création progressive d'un «espace Schengen militaire».

Un cadre de gouvernance évolutif

45 Bien que le cadre de gouvernance de la politique de défense de l'UE reste principalement défini par les traités (voir point [20](#)), plusieurs évolutions récentes témoignent de l'importance croissante des questions relatives à la défense.

- La Commission a créé la direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace (DG DEFIS) en janvier 2020, la première spécifiquement consacrée à la politique spatiale et relative à l'industrie de la défense.
- En 2024, la Commission a attribué, pour la première fois, un portefeuille de commissaire spécialement consacré à la défense et à l'espace, ce qui témoigne d'une priorité politique plus importante accordée à ce domaine.

- Le Parlement européen a renforcé sa surveillance en décembre 2024, en élevant la sous-commission «Sécurité et défense» (SEDE) au rang de commission à part entière, ce qui a consolidé ses pouvoirs législatifs, institutionnels et de surveillance.
- Le SEAE a été restructuré en 2022 et une unité chargée de la politique de défense a été créée. La dimension PSDC a été renforcée par une unité «Partenariats en matière de sécurité et de défense» et une unité de planification stratégique intégrée pour les missions civiles et militaires.
- En 2024, les ministres de la défense de l'UE ont adopté la nouvelle [étude à long terme](#) de l'AED qui en élargit les tâches fondamentales en accordant une place plus importante au soutien aux États membres, à toutes les étapes du cycle de développement des capacités militaires. En [octobre 2025](#), le Conseil européen a demandé un renforcement de l'AED afin qu'elle puisse pleinement jouer son rôle dans le domaine du développement, de la recherche et de l'acquisition en matière de capacités de défense.

46 Ensemble, ces évolutions montrent que l'UE considère de plus en plus la défense comme un domaine d'action distinct. Les institutions de l'UE ont ainsi mis en place des structures de gouvernance spécifiques, renforcé la surveillance politique et étendu le contrôle parlementaire. Il s'agit d'un changement important par rapport à l'approche précédente, en vertu de laquelle la défense était principalement traitée comme une composante de l'action extérieure.

47 Les décisions du Conseil dans le domaine de la défense sont généralement adoptées à l'unanimité, ce qui permet à tout État membre de bloquer ou de limiter l'action au niveau de l'UE (voir point [22](#)). Néanmoins, le Parlement européen⁵⁵ et plusieurs États membres de l'UE⁵⁶ ont plaidé en faveur d'un recours plus large au vote à la majorité qualifiée, faisant valoir qu'un tel changement renforcerait la capacité de l'UE à répondre aux défis géopolitiques. Dans un contexte d'urgence géopolitique croissante à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les États membres et les institutions de l'UE se sont de plus en plus intéressés aux flexibilités prévues par les traités afin de faciliter la prise de décision tout en préservant l'unité politique (voir [encadré 4](#)).

⁵⁵ [Résolution du Parlement européen du 28 février 2024](#), paragraphe 21.

⁵⁶ [Article conjoint](#) des ministres des affaires étrangères de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Roumanie et de la Slovénie. «*It's time for more majority decision-making in EU foreign policy*», *Politico EU*, 12 juin 2023.

Encadré 4

Flexibilités dans la prise de décision prévues par les traités

L'article 31, paragraphe 1, du TUE autorise un État membre qui s'abstient lors d'un vote à assortir son abstention d'une déclaration formelle («abstention constructive»). En vertu de ce mécanisme, une décision peut être adoptée sans que l'État qui s'abstient ne soit tenu de l'appliquer. Depuis février 2022, cette disposition est utilisée dans le contexte des décisions relatives au soutien de l'UE à l'Ukraine, y compris la mise en place de l'EUMAM Ukraine.

Une certaine flexibilité est également apparue avec le recours croissant aux bases juridiques du TFUE pour les initiatives en matière de politique de l'industrie de la défense, telles que l'ASAP, l'EDIRPA et l'EDIP, qui ont été adoptées en vertu des dispositions relatives au marché intérieur et sont donc soumises au vote à la majorité qualifiée plutôt qu'au vote à l'unanimité, généralement utilisé dans le cadre de la PSDC.

L'article 20 du TUE permet à un groupe d'États membres d'agir lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à l'unanimité. Dans ce cas, une décision autorisant une coopération renforcée est adoptée par le Conseil en dernier ressort. La [décision \(UE\) 2026/258 du Conseil du 29 janvier 2026](#) a autorisé une coopération renforcée pour la mise en place d'un prêt de 90 milliards d'euros en faveur de l'Ukraine, permettant à 24 États membres d'agir sans la participation des trois autres (la Tchéquie, la Hongrie et la Slovaquie), qui s'y sont opposés. Toutefois, la mobilisation pratique des garanties budgétaires de l'UE et toute modification du règlement CFP nécessaire pour fournir un soutien budgétaire constituent des étapes distinctes régies par la procédure relative au CFP, qui requièrent toutes les deux l'unanimité au sein du Conseil.

Développement d'un partenariat en matière de défense avec l'Ukraine et resserrement des liens avec l'OTAN et d'autres alliés

48 La coopération en matière de défense entre l'UE et l'Ukraine s'est considérablement intensifiée depuis l'invasion à grande échelle de ce pays par la Russie. Elle consiste en un soutien militaire aux forces armées ukrainiennes, en des acquisitions conjointes par les États membres pour l'Ukraine dans le cadre de l'EDIRPA et de l'EDIP et en la livraison de munitions et de missiles, financés par la FEP (voir [encadré 2](#)). Elle prévoit également une formation pour les soldats ukrainiens par l'intermédiaire de l'EUMAM Ukraine (voir [encadré 5](#)) et la possibilité pour l'industrie ukrainienne de la défense de participer au FED, à l'EDIP (y compris son instrument de soutien à l'Ukraine) et aux projets de l'instrument SAFE. Ces étapes successives ont abouti à la formalisation d'un nouveau cadre de coopération à long terme en matière de sécurité, à savoir les [engagements conjoints en matière de sécurité](#) entre l'UE et l'Ukraine signés le 27 juin 2024.

49 En [novembre 2025](#), le Conseil et le Parlement européen sont convenus que les entreprises ukrainiennes pourraient participer aux projets du FED et recevoir des financements dès l'entrée en vigueur de l'accord d'association au FED. La [Feuille de route pour la transformation de l'industrie de la défense de l'UE](#) (publiée en novembre 2025, voir [figure 2](#)) décrit la manière de tirer davantage parti des enseignements découlant de l'expérience en temps de guerre de l'Ukraine, notamment en renforçant le rôle du bureau de l'UE pour l'innovation en matière de défense établi à Kiev et en suivant les évolutions technologiques militaires et l'innovation, y compris par l'intermédiaire de [BraveTech EU](#). Cette initiative devrait permettre d'accélérer la mise au point, la mise à l'essai et le déploiement de solutions de défense avancées, favorisant ainsi la collaboration directe entre les entreprises ukrainiennes et européennes.

Encadré 5

EUMAM Ukraine

L'EUMAM Ukraine vise à renforcer la capacité des forces armées ukrainiennes à défendre l'intégrité territoriale du pays. Toutes les activités de la mission se déroulent sur le sol de l'UE. À ce jour, 24 États membres de l'UE ont proposé des modules de formation et mis à disposition du personnel. La mission s'est considérablement élargie depuis son lancement en 2022. En juillet 2026, plus de 95 000 soldats ukrainiens avaient été formés, contre environ 75 000 au début de l'année 2025. La mission est financée par la FEP (voir [encadré 2](#)), qui soutient également la livraison d'équipements létaux et non létaux utilisés à des fins de formation. En novembre 2025, les financements alloués au titre de la FEP s'élevaient à environ 610 millions d'euros, 435 millions d'euros pour les coûts communs et 175 millions d'euros pour les équipements.

Source: [Mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine](#) (SEAE) et [Soutien militaire de l'UE à l'Ukraine](#) (Conseil).

50 Le [Livre blanc conjoint – Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030](#) considère l'Ukraine comme un partenaire stratégique et appelle à une intégration des industries de la défense respectives. Son statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE pourrait permettre de développer une coopération en matière de défense à plus long terme. La relation entre l'UE et l'Ukraine n'est pas à sens unique, mais constitue plutôt une forme de coopération stratégique qui permet à la BITDE de se développer grâce à une production, une recherche et une innovation conjointes. Tout en offrant d'importantes possibilités de développement des capacités, cette coopération met également à l'épreuve la capacité de l'UE à s'aligner sur les objectifs stratégiques à long terme.

51 L'UE et l'OTAN sont confrontées à des défis communs en matière de sécurité. Comme le souligne le [Livre blanc conjoint – Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030](#), «[l]a coopération entre l'UE et l'OTAN est indispensable pour développer la dimension «sécurité et défense» de l'UE»⁵⁷. Pour s'acquitter de ses missions de dissuasion et de défense, l'OTAN couvre tout l'éventail des capacités, ce qui inclut les capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile balistique. Elle possède une chaîne de commandement politico-militaire claire⁵⁸ reposant sur une structure qui se compose de quartiers généraux multinationaux permanents aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

52 Les relations entre l'UE et l'OTAN ont été formalisées en 2001 et reposent sur trois déclarations communes (de [2016](#), [2018](#) et [2023](#)). La coopération entre les deux organisations sous la forme de dialogue structuré couvre un large éventail de questions, telles que la résilience, les technologies émergentes et de rupture, l'industrie de la défense et la mobilité militaire⁵⁹. Le dialogue structuré sur la mobilité militaire, en place depuis 2018, est souvent cité comme un exemple réussi de coopération entre l'UE et l'OTAN⁶⁰. Par ailleurs, les deux organisations se coordonnent régulièrement sur les questions relatives à l'Ukraine.

53 La coopération entre l'OTAN et l'UE relative au soutien militaire à l'Ukraine s'est considérablement approfondie. En outre, en janvier 2023, les deux organisations ont réaffirmé leur engagement commun à renforcer et à étendre leur coopération. En juin 2025, les États membres de l'OTAN se sont engagés à investir davantage dans la défense (voir point [33](#) et [figure 4](#)).

⁵⁷ Le [Livre blanc conjoint – Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030](#), Commission européenne, mars 2025, p. 18.

⁵⁸ Richard D. Hooker, Jr., «[A new NATO command structure](#)», Atlantic Council, mai 2024.

⁵⁹ [Onzième rapport d'étape](#) sur les suites données aux propositions communes entérinées le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord.

⁶⁰ Sebastian Clapp, Monika Kiss et Mathias Gullentops, «[Military mobility](#)», service de recherche du Parlement européen, juillet 2025.

54 L'UE s'emploie également à renforcer la coopération avec certains partenaires, notamment dans le cadre de [partenariats en matière de sécurité et de défense](#), dont 12 ont été signés (situation fin mars 2026)⁶¹. Bien qu'ils ne soient pas à proprement parler des accords de défense, ces partenariats permettent des consultations régulières et des dialogues structurés entre ces pays partenaires et l'UE sur un large éventail de questions relatives à la défense, y compris la mobilité militaire, les menaces hybrides, les cybermenaces et la sûreté maritime.

Défis et perspectives découlant de l'évolution de la politique de défense de l'UE

Développement des capacités de défense

Moment charnière pour la BITDE

55 Le programme stratégique de l'UE pour l'après-2022 constitue un tremplin pour la BITDE. L'un des facteurs clés est l'augmentation notable des dépenses de défense dans l'ensemble des États membres (voir point [32](#)). La hausse de la demande crée une ouverture structurelle permettant à l'industrie européenne de la défense d'augmenter sa capacité de production, d'accroître les investissements dans la recherche et le développement et de réduire les dépendances stratégiques à l'égard de fournisseurs non européens. En outre, l'intégration des aspects liés à la défense et au double usage dans d'autres domaines tels que l'intelligence artificielle et les technologies quantiques est susceptible de stimuler les innovations dans l'UE et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers. Les récents conflits au Moyen-Orient ont suscité des inquiétudes quant à la capacité des États-Unis à fournir des armes aux États membres de l'UE et à l'Ukraine en temps utile, compte tenu de la diminution importante de leurs propres réserves. Cela pourrait inciter l'UE à réduire sa dépendance à l'égard de fournisseurs de pays tiers, en particulier ceux basés aux États-Unis⁶².

⁶¹ Avec le Ghana (le 24 mars 2026), l'Australie (le 18 mars 2026), l'Islande (le 18 mars 2026), l'Inde (le 27 janvier 2026), le Canada (le 23 juin 2025), le Royaume Uni (le 19 mai 2025), l'Albanie (le 18 décembre 2024), la Macédoine du Nord (le 19 novembre 2024), la Corée du Sud (le 4 novembre 2024), le Japon (le 1^{er} novembre 2024), la Norvège (le 28 mai 2024) et la Moldavie (le 21 mai 2024).

⁶² Luigi Scazzieri et Giuseppe Spatafora, *Assessing the damage: What the Iran war really means for Europe's defence*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, 9 avril 2026.

56 Outre l'augmentation des dépenses des États membres en matière de défense, des fonds de l'UE sont mis à disposition au moyen de différents instruments (voir point **36**) afin d'encourager la coopération transfrontalière et les passations de marchés collaboratives entre les industries nationales de défense des États membres, et de les inciter à fonctionner toujours plus comme un ensemble cohérent et interopérable (intégration de la BITDE). Pour la première fois, le développement et l'intégration de la BITDE constituent un objectif central du cadre stratégique européen pour l'industrie et la sécurité.

Objectif ambitieux visant à parfaire l'état de préparation en matière de défense d'ici à 2030

57 Malgré les plans ambitieux de l'UE (voir points **27** à **31**), atteindre l'objectif visant à parfaire l'état de préparation en matière de défense d'ici à 2030 ne sera pas chose aisée. Tout en reconnaissant que l'UE peut réaliser des progrès significatifs en la matière d'ici à 2030 (comme en témoignent l'accroissement des dépenses en matière de défense et l'augmentation rapide de la production de munitions), des groupes de réflexion et des analystes de la défense ne cessent de mettre en lumière des contraintes majeures persistantes: fragmentation des systèmes nationaux, goulets d'étranglement industriels, lenteur de la coordination politique et dépendance continue à l'égard des États-Unis. L'UE et ses États membres pourraient progressivement être amenés à jouer un rôle accru au sein de l'OTAN, mais il sera difficile de parvenir à l'autonomie stratégique et d'être en mesure de soutenir de manière indépendante des opérations militaires de haute intensité d'ici à 2030⁶³. Le rapport annuel concernant la préparation de la défense, prévu pour octobre 2026, fournira la première série d'informations sur les progrès accomplis et l'état d'avancement actuel.

⁶³ *Progress and Shortfalls in Europe's Defence: An Assessment*, Institut international d'études stratégiques, septembre 2025.

58 Bien que les budgets de la défense aient augmenté, ces augmentations pourraient néanmoins s'avérer insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Par exemple, dans un domaine tel que la mobilité militaire, où les lacunes en matière de capacités ont à présent été évaluées, les financements disponibles de l'UE restent limités par rapport aux besoins mis en évidence. Selon la déclaration du commissaire Kubilius de mars 2025⁶⁴, les investissements nécessaires pour adapter les infrastructures de transport aux normes militaires s'élèvent à environ 70 milliards d'euros. Or, 1,7 milliard d'euros seulement ont été alloués au titre du MIE pour la période 2021-2027, et le budget proposé pour la période 2028-2034 est de 17,7 milliards d'euros. Dans notre [avis sur l'EDIP](#), nous avons souligné le risque que le budget proposé de 1,5 milliard d'euros ne soit pas à la hauteur des objectifs de la proposition.

59 Les clauses de préférence de l'UE (voir point [40](#)) visent à réduire les dépendances stratégiques et à renforcer la résilience industrielle à long terme au sein de la BITDE. Pourtant, comme cela a été observé dans le [rapport sur l'examen annuel coordonné en matière de défense de 2024](#), de nombreux États membres se sont tournés vers des fabricants non européens en 2022-2023 pour combler rapidement leurs lacunes en matière de capacités, car ils jugeaient les capacités de la BITDE trop limitées et ses délais de réaction plus longs. Des exigences strictes en matière d'approvisionnement peuvent retarder les processus de passation de marchés et augmenter les coûts précisément lorsqu'il faut donner la priorité à l'état de préparation opérationnelle. À court terme, les acquisitions prêtes à l'emploi en provenance de fournisseurs non européens peuvent être livrées plus rapidement et à un prix moindre. Toutefois, elles peuvent également avoir un impact négatif à long terme sur la cohérence globale et les développements futurs des forces armées de l'UE, en reproduisant des problèmes d'interopérabilité et en créant des risques de dépendance et de sécurité de l'approvisionnement. Le principal défi, comme le souligne le rapport sur l'examen annuel coordonné en matière de défense, consiste à trouver le juste équilibre entre les priorités opérationnelles à court terme et les investissements stratégiques à long terme.

⁶⁴ Note d'information du service de recherche du Parlement européen intitulée «[Military Mobility](#)», juillet 2025.

Absence de processus de planification du développement des capacités harmonisé au niveau de l'UE

60 Selon l'AED, la [planification du développement des capacités](#) est un processus mené par les États membres pour mettre en place les forces et équipements militaires nécessaires pour atteindre leurs objectifs ou contrer les menaces. L'UE ne dispose pas d'un véritable processus de planification commun (sauf pour ce qui est des missions et opérations PSDC), mais plusieurs outils de coordination sont gérés au niveau intergouvernemental afin de faciliter le développement collaboratif des capacités entre les États membres (voir [encadré 6](#)).

Encadré 6

Outils de planification du développement des capacités pertinents pour l'UE

Coordonné par l'EMUE, le [mécanisme de développement des capacités](#) a été créé en 2003. Il s'agit d'un processus militaire visant à recenser les besoins militaires nécessaires pour répondre aux besoins de l'UE en matière de missions et d'opérations PSDC. Ce mécanisme est en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du processus de planification des capacités de défense de l'UE, destiné à devenir le cadre européen de référence en matière de planification des capacités. Il vise à soutenir l'identification des lacunes en matière de capacités militaires autres que celles liées à la PSDC, et à couvrir les besoins les plus urgents des États membres pour l'ensemble des opérations.

L'AED élabore et met à jour un [plan de développement des capacités](#) depuis 2008, en étroite collaboration avec les États membres et avec l'aide du Comité militaire de l'Union européenne et de l'EMUE. Ce plan fournit une vue d'ensemble des capacités militaires européennes et aide les responsables de la planification de la défense dans les États membres à déterminer les priorités ainsi que les possibilités de coopération.

Lancé en 2017, l'[examen annuel coordonné en matière de défense](#) est un cycle de deux ans qui fournit aux États membres une vue d'ensemble et une analyse du paysage de la défense européenne, et propose des recommandations sur les possibilités de collaboration pour ce qui est du développement des capacités et de leur acquisition. Il est réalisé par l'AED, en coopération avec le SEAE et les États membres.

Le [processus OTAN de planification de défense](#) est un processus structuré et récurrent, fondé sur des objectifs communs et des scénarios opérationnels qui vise à déterminer et à répartir les capacités dont les membres ont besoin. Ce processus s'applique aux États membres de l'UE qui font également partie de l'OTAN.

61 La [mise à jour de 2023 du plan de développement des capacités](#) a mis en évidence 22 priorités essentielles. Elles visent à remédier aux lacunes «traditionnelles» dans les capacités de soutien stratégiques (telles que le ravitaillement en vol, le commandement et le contrôle) pour lesquelles la dépendance à l'égard de fournisseurs de pays tiers est importante, mais aussi aux lacunes nouvellement recensées mises en évidence par les conditions de guerre observées en Ukraine (telles que les drones à bas coût et les systèmes de défense aérienne).

62 Contrairement au processus de planification descendante de l'OTAN, la planification des capacités dans l'UE n'est ni cyclique ni linéaire, mais suit largement une logique ascendante, dans laquelle les États membres déterminent leurs propres besoins. Les experts ont constaté qu'aucun document public n'expliquait pleinement le processus⁶⁵ et que la planification de la défense relève toujours du niveau national plutôt que du niveau européen⁶⁶. Cela peut entraîner une fragmentation des investissements, des doublons ou des lacunes persistantes en matière de capacités. Le défi consiste donc à orienter les dépenses nationales vers des priorités convenues collectivement et à veiller à ce que les ressources servent à combler les lacunes les plus critiques en matière de préparation de la défense européenne dans son ensemble. Dans notre [document d'analyse de 2019 sur la défense européenne](#), nous avons souligné que l'absence de processus de planification efficace au niveau de l'UE constituait un risque associé aux programmes de défense de l'UE sur le plan de la performance.

63 La [Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030](#) mentionne neuf «premiers domaines capacitaires prioritaires». Elle reconnaît également la nécessité d'une approche plus systémique qui traduirait les priorités communes en décisions nationales coordonnées et en production industrielle. À cette fin, elle indique que l'EMUE dresse un inventaire classifié afin de fournir des données sur les lacunes en matière de capacités. Il sera mis à jour chaque année et intégré dans les cadres de planification de défense existants de l'AED, tels que l'examen annuel coordonné en matière de défense⁶⁷. Au moment de l'élaboration du présent document d'analyse, ce nouveau processus n'avait pas encore été formalisé.

⁶⁵ [European capability development planning](#), service de recherche du Parlement européen, mars 2024.

⁶⁶ [The Coordination problem in European Defence planning](#), Egmont Royal Institute for International Relations, 10 novembre 2021.

⁶⁷ [The EU's Defence Readiness 2030 Roadmap: Ambition and constraints](#), Centre for European Reform.

Défis liés aux financements

Augmentation des budgets dans un délai limité

64 L'augmentation des financements peut offrir des perspectives à l'industrie mais elle comporte également des risques. Les États membres augmentent rapidement leurs dépenses de défense pour atteindre les objectifs fixés par des organisations telles que l'OTAN (voir [figure 4](#)), en plus de satisfaire à leurs propres critères de référence nationaux. Toutefois, ces objectifs axés sur les intrants ne sont pas assortis d'exigences de performance et ne sont pas conformes aux principes d'économie, d'efficacité ou d'efficacité⁶⁸. Cette approche peut entraîner une augmentation des dépenses, qui n'ont pas nécessairement une grande incidence sur les lacunes existantes en matière de capacités. Dans le contexte sécuritaire actuel, qui évolue rapidement, elle pourrait également donner la priorité aux besoins opérationnels immédiats plutôt qu'aux investissements stratégiques à long terme, ce qui aurait deux répercussions: d'une part l'abandon des passations de marchés collaboratives au sein de l'Union et, d'autre part, l'accentuation potentielle de la dépendance à l'égard des équipements de défense provenant de fournisseurs de pays tiers.

65 Comme indiqué au point [42](#), 18 États membres ont activé la clause dérogatoire nationale afin de pouvoir engager des dépenses de défense supplémentaires. L'analyse réalisée par la Banque centrale européenne⁶⁹ montre que l'activation de la clause dérogatoire nationale risque d'allonger le temps nécessaire à la réduction de la dette publique. En 2018 déjà, nous avons signalé le risque que la convergence vers les objectifs en matière de dette publique ne soit pas atteinte en raison du large recours de la Commission à son pouvoir d'appréciation et aux clauses de flexibilité⁷⁰.

⁶⁸ *Is EU defence ready to secure peace?* Journal de la Cour des comptes européenne n° 02/2025 (p. 57-62).

⁶⁹ *Medium-term fiscal-structural plans under the revised Stability and Growth Pact*, Banque centrale européenne, mars 2025.

⁷⁰ *Rapport spécial 18/2018* intitulé «L'objectif premier du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance est-il atteint?»

66 L'augmentation des budgets du secteur de la défense doit être envisagée dans le contexte de l'inflation des coûts de défense, qui dépasse souvent le taux d'inflation général. Même des augmentations significatives des budgets pourraient ne produire que des gains modestes en termes d'amélioration réelle des capacités⁷¹. Le taux d'inflation comparativement plus élevé est une tendance de longue date, caractéristique du secteur de la défense, qui trouve son origine dans une concurrence technologique fortement dépendante de l'innovation. Ainsi, même pour un budget de défense en hausse ou constant, le taux d'inflation relativement élevé peut entraver le pouvoir d'achat des États membres⁷².

67 En outre, l'augmentation des budgets crée certains goulets d'étranglement qui peuvent compliquer l'utilisation des fonds alloués. Un accès fiable aux matériaux, aux composants essentiels et à du personnel qualifié est essentiel pour que l'industrie de la défense puisse absorber les fonds supplémentaires. La sécurité de l'approvisionnement est essentielle, en particulier en temps de crise⁷³. L'innovation dépend d'un accès fiable de l'industrie aux matériaux et aux composants⁷⁴. Par ailleurs, l'industrie de la défense peine à attirer et à retenir du personnel qualifié face à une concurrence féroce du secteur civil. Les procédures d'habilitation de sécurité, telles que les exigences en matière de citoyenneté, non seulement restreignent la mobilité au sein de l'UE, mais entravent également l'accès aux réservoirs de talents mondiaux⁷⁵. Si ces conditions structurelles ne sont pas remplies, les fonds alloués ne seront pas nécessairement dépensés.

⁷¹ *NATO's new spending target: challenges and risks associated with a political signal*, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm.

⁷² *C(2024) 4822*, document de travail des services de la Commission européenne pour un programme pour l'industrie européenne de la défense.

⁷³ *Guidance note – Security of supply*, AED.

⁷⁴ Communication de la Commission intitulée «Feuille de route pour la transformation de l'industrie de la défense de l'UE» (*COM(2025) 845*).

⁷⁵ *Ibid.*

Implications financières des prêts de l'UE

68 L'UE recourt de plus en plus à des prêts garantis par son budget. Dans le domaine de la défense, il existe l'instrument SAFE, doté de 150 milliards d'euros (voir point [38](#)), et le prêt de 90 milliards d'euros visant à soutenir l'Ukraine (dont 60 milliards d'euros destinés à la défense) (voir point [48](#)). Pour ces prêts, la Commission emprunte les fonds nécessaires sur les marchés des capitaux. Nous avons averti à plusieurs reprises qu'en l'absence de provisionnement, toute perte relative aux prêts devra être couverte par ce que l'on appelle la «marge de manœuvre» de l'UE⁷⁶. Cela pourrait donner lieu à un appel à contributions supplémentaires de la part des États membres. En outre, les prêts couverts par cette marge de manœuvre continuent d'augmenter, ce qui exerce une pression encore plus forte sur celle-ci. Dans ce contexte, dans notre [avis 04/2026](#), nous avons relevé que la Commission devrait peut-être réévaluer si le nouveau plafond des ressources propres de 1,8 % proposé dans le cadre du nouveau CFP 2028-2034 est toujours adéquat.

Multiplicité des instruments de financement

69 Pour la période 2028-2034, la Commission a présenté un budget d'environ 125 milliards d'euros pour les volets «résilience et sécurité», «industrie de la défense» et «politique spatiale» du [Fonds européen pour la compétitivité proposé](#). Même en l'absence de ventilation indicative par sous-politique et sous-composante, il s'agit clairement d'une augmentation importante, ce qui confirme l'orientation stratégique de l'UE dans le domaine de la défense. Le Fonds regroupera les quatre instruments (l'ASAP, le FED, l'EDIRPA et une partie de l'EDIP) en un seul programme, couvrant ainsi toutes les phases du cycle d'investissement.

70 Comme nous l'avons relevé dans notre [avis 01/2026](#), plusieurs de nos audits ont mis en évidence des lacunes dans la coordination entre les flux de financement de l'UE et ceux des États membres. En vertu de la proposition actuelle, le Fonds européen pour la compétitivité coexisterait avec d'autres instruments de l'UE qui soutiennent les mêmes secteurs et des types d'investissement similaires, tels que le [Fonds européen](#) et le MIE. Nous avons constaté que certains investissements, tels que ceux dans la mobilité militaire, étaient également éligibles à des financements au titre d'autres instruments de l'UE. Il serait donc toujours difficile de cibler correctement les fonds de l'UE, de garantir la complémentarité et d'éviter les chevauchements avec les instruments de financement nationaux.

⁷⁶ [Avis 07/2026](#) relatif à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant «Europe dans le monde», point 66.

Nouveaux mécanismes de financement

71 Le règlement financier prévoit la mise en œuvre des instruments de financement de l'UE au moyen d'un modèle connu sous le nom de «financement non lié aux coûts»⁷⁷, qui a été déployé à grande échelle en 2021 initialement par l'intermédiaire de la FRR, et a ensuite également été appliqué à l'EDIRPA et l'EDIP. L'ASAP utilise des montants forfaitaires fondés sur des estimations de coûts, une approche en substance similaire au modèle de financement non lié aux coûts. Selon la proposition de la Commission pour le CFP 2028-2034, ce type de financement sera aussi largement utilisé pour le Fonds européen pour la compétitivité (voir point 39). En vertu de ce modèle, les paiements sont liés au respect de conditions spécifiques ou à l'obtention de résultats, plutôt qu'aux coûts réellement supportés. Notre [document d'analyse relatif aux leçons à tirer de la FRR](#) a révélé des faiblesses et des difficultés liées à l'introduction du financement non lié aux coûts, notamment l'absence de cibles et de jalons clairs, ce qui limite l'approche «fondée sur la performance» du programme et entraîne un risque accru de double financement. En outre, étant donné que la Commission ne collecte pas d'informations sur les coûts réels, l'efficacité dans le cadre de la FRR n'a pas pu être mesurée. La transparence et l'obligation de rendre compte de programmes tels que l'EDIP et l'EDIRPA dépendront donc de la manière dont le financement non lié aux coûts est mis en œuvre. Les préoccupations susmentionnées sont extrêmement pertinentes lorsqu'il s'agit d'étendre ce type de financement au domaine sensible de la défense, où l'accès aux éléments de preuve est limité en raison d'informations classifiées. Des informations limitées sur les coûts sous-jacents peuvent également créer des difficultés pratiques pour la vérification et la confirmation du respect de certaines clauses de préférence européenne (voir [annexe II](#)).

⁷⁷ Article 125, paragraphe 1, du [règlement \(UE, Euratom\) 2024/2509 \(le règlement financier\)](#).

Nouvelles approches de la coopération et de la préparation de l'UE en matière de défense

72 De nouveaux modèles de coopération sont en train de redéfinir le paysage de la défense européenne. La CSP a été conçue pour renforcer la collaboration transfrontalière en matière de défense entre les États membres (voir point [24](#)), mais le Conseil «insiste sur la nécessité d'améliorer la qualité des projets»⁷⁸, et les experts constatent que l'utilité et la visibilité de la CSP pourraient être renforcées⁷⁹. En novembre 2024⁸⁰, afin de renforcer le rôle central de la CSP, le Conseil a recommandé de renforcer les liens entre la CSP et les instruments à l'appui de la BITDE (par exemple, le FED et l'EDIP). Le [rapport 2025 sur l'état d'avancement des projets CSP](#) souligne la manière dont ces projets peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme de préparation en matière de défense. Parallèlement, des [pôles de défense](#) en dehors du cadre de l'UE ont pris de l'ampleur et ont permis à des groupes d'États de mettre en commun leurs ressources et de développer des capacités spécifiques (voir [encadré 7](#)). Dans la [Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030](#), la Commission et la HR/VP invitent également les États membres à former des [coalitions capacitaires](#) afin de combler les lacunes existantes en matière de capacités critiques. En juillet 2026, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé aux États membres, la [Commission a proposé cinq projets industriels à grande échelle](#) (des projets de défense européens d'intérêt commun (EDPCI)) axés sur les domaines prioritaires suivants: les drones et les systèmes antidrones; la défense maritime et la défense des fonds marins; l'espace; la défense aérienne et antimissile; le renforcement de la sécurité le long du flanc oriental de l'UE.

⁷⁸ Conclusions du Conseil sur la revue stratégique de la CSP, 18 novembre 2024.

⁷⁹ Maxime Cordet, *EU Defence Series: PESCO Must Step Up*, International Centre for Defence and Security, 7 mars 2025.

⁸⁰ Conclusions du Conseil sur la revue stratégique de la CSP, 18 novembre 2024.

Encadré 7

Exemples d'États membres coopérant en petits groupes

Corridor de transport militaire PL-DE-NL: [initiative trilatérale lancée en janvier 2024](#) entre la Pologne, l'Allemagne et les Pays-Bas visant à améliorer le déplacement rapide des forces de l'OTAN et de l'UE dans toute l'Europe. En 2025, il a servi de base à un cadre de coopération régionale plus large associant d'autres pays⁸¹ par l'intermédiaire de l'espace de mobilité militaire d'Europe centrale et septentrionale.

La [coalition pour les blindés et la manœuvre](#) en faveur de l'Ukraine: initiative lancée par la Pologne et l'Allemagne en mars 2024, avec la participation de plusieurs pays membres de l'OTAN et de l'UE. Cette coalition se concentre sur l'entretien et la réparation, la formation du personnel et l'élaboration d'une doctrine opérationnelle pour l'utilisation de véhicules blindés.

La coopération navale belgo-néerlandaise: initiative qui englobe la passation coordonnée de marchés, la formation et la maintenance conjointes, ainsi que le commandement partagé. L'un de leurs récents projets de coopération (2023) concerne l'acquisition conjointe de [frégates de guerre anti-sous-marine](#)⁸²⁸³.

73 L'UE a également utilisé des moyens innovants pour soutenir l'Ukraine. Grâce à son instrument extrabudgétaire, la FEP, l'UE a fourni une aide militaire à l'Ukraine tout en respectant l'article 41, paragraphe 2, du TUE (voir point **23**). En outre, la mission militaire de formation EUMAM Ukraine (voir [encadré 5](#)) est la première mission militaire de formation PSDC sur le sol de l'UE et pourrait servir de modèle à de futures missions PSDC⁸⁴⁸⁵. Plus récemment, dans le cadre de l'EDIP, l'UE a mis en place un instrument spécifique de soutien à l'Ukraine destiné à soutenir l'intégration progressive de la base industrielle et technologique de défense de l'Ukraine dans l'écosystème de l'industrie européenne de la défense.

⁸¹ La Belgique, la Tchéquie, la Lituanie, le Luxembourg et la Slovaquie.

⁸² [What Are the Main Drivers of Member States' Defence Procurement Practices? The Dutch Case](#), ARES, octobre 2024

⁸³ [The power of the few: How clusters can strengthen European defence](#), Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, 20 février 2026.

⁸⁴ Davide Genini, «[How the war in Ukraine has transformed the EU's Common Foreign and Security Policy](#)», *Yearbook of European Law*, 2025.

⁸⁵ [Into the breach! EU military CSDP missions and operations](#), Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, 7 mars 2024.

74 Les partenariats avec l'OTAN et la coordination avec les partenaires, en particulier au moyen de [partenariats en matière de sécurité et de défense](#) (voir points [51](#) à [54](#)), élargissent encore la portée stratégique de l'UE. L'incertitude croissante quant aux engagements des États-Unis en matière de sécurité depuis 2024, causée notamment par certains signaux (soutien conditionnel de l'OTAN et un transfert accru de la charge), a renforcé la volonté de l'UE de consolider son autonomie stratégique⁸⁶. Cette augmentation de l'ambition en matière de défense et le développement rapide des capacités pourraient intensifier les relations entre l'UE et l'OTAN. Les objectifs de dépenses de défense de l'OTAN entraînent des augmentations significatives des budgets des États membres, tandis que les initiatives de l'UE relatives aux capacités industrielles et de défense soutiennent la réalisation des objectifs de l'OTAN en matière de capacités⁸⁷. En particulier, les nouveaux objectifs de dépenses de défense de l'OTAN (voir point [33](#)) concordent avec les efforts accrus déployés par l'UE en faveur de la préparation en matière de défense.

75 Les défis actuels en matière de défense ne se limitent plus au domaine militaire. L'UE est de plus en plus favorable à une «approche englobant l'ensemble de la société» intégrant la protection civile, la cybersécurité, l'espace, les technologies à double usage et les infrastructures critiques à la défense (voir points [16](#) et [30](#)). La [stratégie pour une union de la préparation](#) (2025) promeut explicitement la résilience grâce à la participation des citoyens, des communautés, des organisations de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, aux côtés des acteurs traditionnels de la défense. Cette approche crée des possibilités de favoriser l'innovation, le développement industriel et la sécurité globale, mais elle pose également des difficultés en raison de la fragmentation entre les États membres, des capacités de résilience inégales et de la nécessité d'une coordination complexe entre les domaines d'action, les acteurs et les niveaux de gouvernance⁸⁸.

⁸⁶ [European defence, strategic autonomy and NATO](#), service de recherche du Parlement européen, février 2024.

⁸⁷ [NATO Defense Spending Tracker](#), Atlantic Council.

⁸⁸ Horan H., Vandoren P., Fiott D. et Feldhusen J., [Assessing Europe's Resilience and Preparedness in an Era of Strategic Risks](#), The Hague Centre for Strategic Studies, décembre 2025.

Des dispositifs complexes en matière de gouvernance et d'obligation de rendre compte

Évolution du cadre institutionnel et de la gouvernance

76 La politique européenne en matière de défense se caractérise par un cadre institutionnel complexe⁸⁹ et une structure de gouvernance à plusieurs niveaux, avec des initiatives au niveau de l'UE mais des décisions prises essentiellement au niveau national (voir points [20](#) à [22](#) et [47](#)). Ce système hybride, qui comporte des éléments tant supranationaux que intergouvernementaux, crée d'importants problèmes de coordination entre les différents acteurs et accroît le risque de chevauchement des responsabilités et de répartition floue des compétences. Comme le Parlement européen l'a souligné à plusieurs reprises, garantir la cohérence et la clarté des dispositifs de gouvernance reste un défi majeur⁹⁰.

77 Dans notre [rapport spécial sur la mobilité militaire](#), nous avons relevé des problèmes similaires et recommandé d'améliorer les dispositifs de gouvernance relatifs à la mobilité militaire dans l'UE en simplifiant la coordination entre l'UE, les États membres et les autres parties prenantes. Nous y avons également recommandé de renforcer les synergies existantes et l'interaction entre l'AED, les projets menés dans le cadre de la CSP, la Commission et le SEAE, afin de réduire le plus possible le risque de chevauchements. Dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité, la Commission propose de mettre en place plusieurs organes consultatifs, mais n'a pas clarifié davantage leurs responsabilités ni la manière dont ils se coordonneront. Dans notre [avis sur le Fonds](#), nous avons souligné le risque d'une gouvernance et d'une obligation de rendre compte complexes.

⁸⁹ Document d'analyse 09/2019 intitulé «La défense européenne».

⁹⁰ Résolution du Parlement européen du 12 mars 2025 sur le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne; rapport du Parlement européen sur la mise en œuvre de la PSDC.

78 L'expansion rapide des initiatives de l'UE en matière de défense depuis 2021 a considérablement accru les responsabilités de la DG DEFIS de la Commission, qui gère les principaux instruments de défense de l'UE susmentionnés (le FED, l'ASAP, l'EDIRPA, l'instrument SAFE et l'EDIP). Compte tenu de ce portefeuille élargi et diversifié, la Commission doit pouvoir gérer des programmes complexes, la coordination avec les États membres et l'industrie et des objectifs de politique industrielle en constante évolution. Le cumul d'instruments d'urgence et d'instruments à moyen et long terme accroît la complexité opérationnelle. Il peut également mettre à rude épreuve les mécanismes de coordination et les procédures établies pour le contrôle financier et le suivi de la performance, compte tenu notamment des ressources en personnel limitées de la DG DEFIS. En janvier 2026⁹¹, avec 286 agents (contre 209 en 2023, dont 48 % non permanents⁹²), la DG DEFIS représentait 0,9 % de l'effectif total de la Commission (contre 0,6 % en 2023⁹³), un pourcentage bien inférieur à celui de la plupart des autres directions. Dans notre [rapport spécial de 2023 sur l'action préparatoire concernant la recherche en matière de défense](#), nous avons relevé que, dans son analyse des besoins en personnel pour la période 2021-2027 afin de mettre en œuvre du FED, «la DG DEFIS a souligné qu'elle risque de manquer de capacité pour évaluer correctement les propositions et bien gérer les projets si elle n'obtient pas les emplois nécessaires».

⁹¹ [Key Figures on Commission Staff](#), 1^{er} janvier 2026.

⁹² [Rapport spécial 24/2024](#) intitulé «Fonction publique européenne – Un cadre d'emploi souple, peu mis à profit pour améliorer la gestion du personnel»

⁹³ [RH Chiffres clés](#), Commission européenne, 2023.

79 Outre la DG DEFIS, de nombreuses directions générales de la Commission peuvent être ponctuellement associées à des sujets liés à la défense, telles que la direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO), lorsque les fonds de cohésion sont redirigés vers la défense. Trois directions générales⁹⁴, ainsi que le secrétariat général de la Commission et l'agence exécutive CINEA sont concernés par les questions de mobilité militaire. Les frontières entre la sécurité et la défense étant floues, plusieurs autres directions générales sont également concernées par des questions telles que l'état de préparation et la cybersécurité. La capacité de la Commission à agir efficacement dépend donc de sa capacité à hiérarchiser et à rationaliser les processus, à garantir la cohérence entre les instruments, ainsi qu'à déléguer si nécessaire (par exemple, dans le cadre d'une gestion indirecte). Comme nous l'avons relevé dans notre rapport spécial sur l'action préparatoire concernant la recherche en matière de défense, «[l]e recours à la gestion indirecte, par exemple par l'AED et par l'OCCAR, qui a déjà été testé, pourrait contribuer à alléger les contraintes en matière de ressources rencontrées par la DG DEFIS». En 2025, la Commission a confié à l'AED la gestion indirecte de plus de 40 projets relevant du FED, pour un montant d'environ 300 millions d'euros⁹⁵.

Obligation de rendre compte et transparence

80 Le Parlement européen supervise les dépenses du budget de l'UE et est, avec le Conseil, l'un des colégislateurs pour ce qui est du développement axé sur le marché (des industries) de la défense au niveau de l'UE. Toutefois, il ne dispose d'aucun pouvoir législatif en matière de PSDC et n'exerce aucune supervision officielle des instruments extrabudgétaires tels que la FEP. Dans ses rapports annuels sur la mise en œuvre de la PSDC, le Parlement européen a demandé à plusieurs reprises un élargissement du contrôle et de la responsabilité parlementaires en ce qui concerne la PSDC ainsi qu'à un plus grand nombre d'initiatives en matière de défense⁹⁶.

⁹⁴ La direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE), la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) et la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT).

⁹⁵ *Pioneering defence cooperation at EU level: the European Defence Agency*, Journal de la Cour des comptes européenne n° 02/2025 (p. 30-34).

⁹⁶ Rapports annuels de 2018 et de 2024 sur la mise en œuvre de la PSDC, Parlement européen.

81 La politique européenne de défense comprend des dispositifs complexes en matière d'obligation de rendre compte sur le plan financier qui varient en fonction de l'instrument et de l'entité concernés (voir [tableau 1](#)). Le mandat de la Cour porte spécifiquement sur les fonds de l'UE. Lorsque la défense est financée par d'autres canaux, des modalités d'audit applicables sont différentes.

Tableau 1 — Modalités d'audit externe en vigueur dans le domaine de la défense

	Cour des comptes européenne	Collège des auditeurs	Auditeurs externes	Institutions de contrôle nationales
■ Mandat d'audit ■ Pas de mandat d'audit				
Instruments financés par l'UE (FED, ASAP, EDIRPA, EDIP, Fonds de cohésion, FRR, MIE, etc.) et prêts garantis par le budget de l'UE (par exemple, l'instrument SAFE)				
AED				
Fonds de l'UE gérés par l'AED				
BEI				
Opérations financées ou garanties par le budget de l'UE et gérées par la BEI				
Facilité européenne pour la paix				
Missions PSDC civiles				
Opérations militaires de la PSDC, coûts communs				
Opérations militaires de la PSDC, coûts supportés par les différents États membres				

AED – Agence européenne de défense, **ASAP** – action de soutien à la production de munitions, **BEI** – Banque européenne d'investissement, **EDIP** – programme pour l'industrie européenne de la défense, **EDIRPA** – instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes, **FED** – Fonds européen de la défense, **FRR** – facilité pour la reprise et la résilience, **MIE** – mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe, **PSDC** – politique de sécurité et de défense commune, **SAFE** – instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe»

Source: Cour des comptes européenne.

82 La Cour n'est pas habilitée à auditer tous les organes et instruments concernés par la politique européenne de défense, ce qui limite sa capacité à jouer pleinement son rôle d'auditeur externe de l'UE⁹⁷. Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous estimons que la Cour devrait être désignée comme auditeur externe de tous les organes créés pour mettre en œuvre les politiques de l'UE⁹⁸, y compris les structures intergouvernementales qui revêtent une importance cruciale pour le fonctionnement de l'UE⁹⁹.

83 Dans le secteur de la sécurité et de la défense, l'accès aux informations peut être limité par des questions de confidentialité, des lois relatives à la sécurité nationale ou des règles concernant les informations classifiées. Pourtant, les normes internationales d'audit accordent aux auditeurs un accès total et sans restriction aux informations, documents et membres du personnel pertinents et nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Le travail avec des informations classifiées peut avoir une incidence sur les résultats d'un audit. Lorsqu'une part importante du matériel audité est classifiée, il devient intrinsèquement difficile de produire un rapport pertinent susceptible d'être publié. Les préoccupations en matière de sécurité, dont le traitement approprié des informations classifiées, sont de la plus haute importance dans le domaine de la défense, mais il convient de rappeler que l'impossibilité de se référer à des informations réelles ou à des exemples concrets restreint la clarté et limite la précision avec laquelle les conclusions peuvent être communiquées¹⁰⁰¹⁰¹.

Le présent document d'analyse a été adopté par la Chambre III, présidée par George-Marius Hyzler, Membre de la Cour des comptes, à Luxembourg en sa réunion du 14 juillet 2026.

Par la Cour des comptes

Tony Murphy
Président

⁹⁷ Document d'analyse 03/2025 intitulé «Pistes à explorer en vue du cadre financier pluriannuel pour l'après-2027».

⁹⁸ Document d'analyse 09/2019 intitulé «La défense européenne».

⁹⁹ Stratégie de la Cour des comptes européenne 2026-2030.

¹⁰⁰ Hervé-Adrien Metzger - *Setting the Scene*.

¹⁰¹ Lene Schmidt, Cour des comptes danoise, "*How to reveal the big picture when almost every detail is classified?*", Journal de la Cour des comptes européenne n° 02/2025 (p. 63-66).

Annexes

Annexe I – EDIP – Une boîte à outils intégrée pour la défense de l'UE

Outils réglementaires

- La structure pour programmes d'armement européens fournit un cadre juridique volontaire aux États membres et aux pays associés qui leur permet de coopérer tout au long du cycle de vie des équipements de défense. Il s'agit d'entités juridiques éligibles au soutien de l'EDIP.
- Les projets de défense européens d'intérêt commun sont des projets industriels collaboratifs conçus pour renforcer la BITDE et développer des capacités critiques.

Instruments financiers

- Le Fonds pour l'accélération de la transformation des chaînes d'approvisionnement dans le domaine de la défense (FAST) vise à réduire les risques liés aux investissements et à accroître les capacités de production, en particulier pour les PME et les petites entreprises à moyenne capitalisation.
- L'EDIP étend la logique de l'ASAP à des segments plus larges de la production de l'industrie de la défense, ainsi que de celle de l'EDIRPA au moyen d'actions d'acquisition conjointe. Les actions d'acquisition conjointe visent à réduire la fragmentation du marché européen de la défense et à accroître l'interopérabilité en incitant les États membres et la Norvège à acquérir ensemble des produits de défense européens. L'EDIP consacre 240 millions d'euros au soutien de ces actions¹.
- L'instrument de soutien à l'Ukraine, doté d'un budget spécifique de 300 millions d'euros, contribue au redressement, à la reconstruction et à la modernisation de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne.

¹ [Common procurement actions](#), Commission européenne, mars 2026.

Outils de coordination (gouvernance, coopération et facilitation des marchés)

- Un comité de la sécurité de l'approvisionnement dans le domaine de la défense facilitera le suivi des risques liés à l'approvisionnement ainsi que la coordination entre les États membres, la Commission, la HR/VP et l'AED.
- Un mécanisme européen de ventes militaires est conçu pour faciliter les acquisitions conjointes et améliorer la disponibilité des produits de défense.

En réunissant ces différents leviers, l'EDIP vise à relever les défis systémiques qui touchent la BITDE de manière plus cohérente et à plus long terme.

Annexe II – Des clauses de préférence européenne dans les instruments de financement de la défense

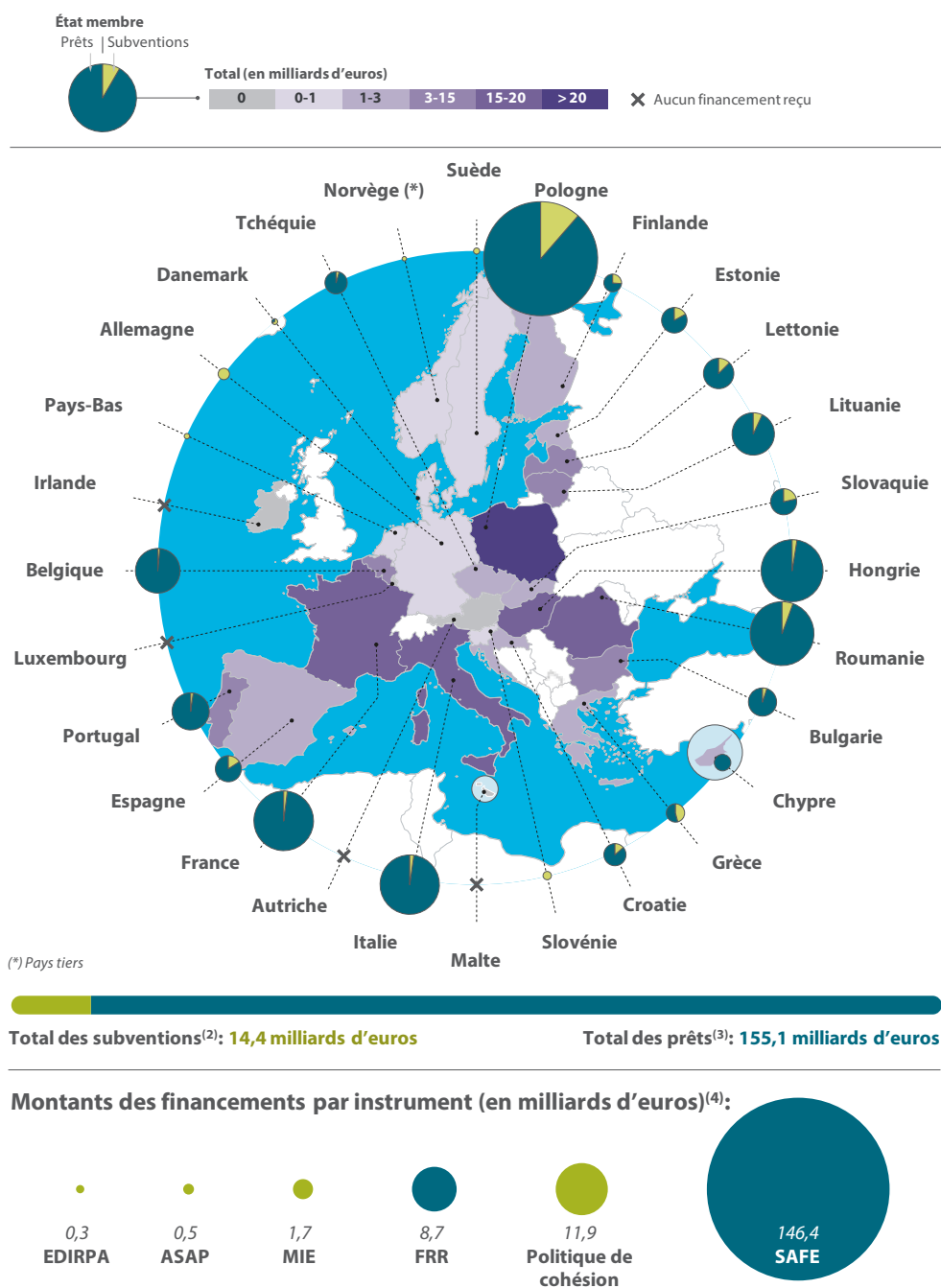
Instrument	Conditions d'admissibilité concernant l'établissement et le contrôle des contractants	Origine des composants	Contrôle sur la conception et la propriété intellectuelle
FED	UE, Islande, Liechtenstein, Norvège ou Ukraine Participation possible d'entités contrôlées par des pays tiers, mais dans des conditions strictes		Les résultats ne doivent être soumis à aucune restriction de la part de pays tiers
ASAP	UE, Islande, Liechtenstein ou Norvège Participation possible d'entités contrôlées par des pays tiers, mais dans des conditions strictes		Pas de soutien aux produits faisant l'objet de restrictions de la part de pays tiers
EDIRPA	UE, Islande, Liechtenstein ou Norvège Participation possible d'entités contrôlées par des pays tiers, mais dans des conditions strictes	Le coût des composants qui ne sont pas originaires de l'UE, d'Islande, du Liechtenstein ou de Norvège devra être inférieur à 35 %	
SAFE (*)	UE, Islande, Liechtenstein, Norvège, Ukraine ou pays tiers sur la base d'accords avec l'UE Participation possible d'entités contrôlées par des pays tiers, mais dans des conditions strictes	Le coût des composants dont l'origine est extérieure à l'UE, à l'Islande, au Liechtenstein, à la Norvège ou à l'Ukraine ne pourra être supérieur à 35 %	La liberté de conception n'est requise que pour certains produits
EDIP	UE, Islande, Liechtenstein, Norvège ou Ukraine Participation possible d'entités contrôlées par des pays tiers, mais dans des conditions strictes	Le coût des composants dont l'origine est extérieure à l'UE, à l'Islande, au Liechtenstein, à la Norvège ou à l'Ukraine ne pourra être supérieur à 35 %	La liberté de conception est requise (dérogation pour les munitions et les missiles jusqu'en 2033)

Instrument	Conditions d'admissibilité concernant l'établissement et le contrôle des contractants	Origine des composants	Contrôle sur la conception et la propriété intellectuelle
Fonds européen pour la compétitivité	Un article général sur la «préférence européenne» permet de fixer les conditions d'admissibilité, de définir les seuils d'origine européenne et d'exiger la liberté de conception pour chaque programme de travail		

(*) Le Canada est le premier pays tiers à signer un [accord bilatéral](#) avec l'UE sur la participation d'entreprises et de produits canadiens aux marchés publics au titre de l'instrument SAFE.

Source: Cour des comptes européenne, sur la base du règlement (UE) 2021/697 (FED), du règlement (UE) 2023/1525 (ASAP), du règlement (UE) 2023/2418 (EDIRPA), du règlement (UE) 2025/1106 (SAFE), du règlement (UE) 2025/2643 (EDIP) et de la proposition COM/2025/555 de la Commission (Fonds européen pour la compétitivité).

Annexe III – Vue d'ensemble des fonds de l'UE alloués à la défense au cours de la période 2021-2027, par pays⁽¹⁾ et par instrument de financement (avril 2026)



ASAP – action de soutien à la production de munitions, EDIRPA – instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes, FRR – facilité pour la reprise et la résilience, MIE – mécanisme pour l'interconnexion en Europe, SAFE – instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe»

Carte: Frontières administratives: © EuroGeographics | OpenStreetMap | Cartographie: Eurostat – IMAGE, 04/2026
Les frontières et les noms indiqués sur cette carte ainsi que la désignation qui y est utilisée n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Union européenne.

⁽¹⁾ Les programmes de défense de l'UE sont destinés à fournir des fonds pour renforcer la BITDE. Les financements ne doivent donc pas être considérés comme soutenant les États membres pris isolément.

⁽²⁾ Subventions:

- Les fonds de l'ASAP, de l'EDIRPA et du MIE sont attribués aux États membres en fonction de la dotation des bénéficiaires.
- Les fonds de la politique de cohésion sont alloués directement aux États membres.

Les projets EDIRPA et certains projets ASAP sont réalisés par des consortiums associant des partenaires de plusieurs États membres. En raison de l'absence de données, les financements sont indiqués comme étant alloués au pays du coordinateur, sans tenir compte du fait que certains participants aux projets peuvent être situés dans d'autres États membres.

⁽³⁾ Prêts:

- Les données peuvent être incomplètes, seuls quelques États membres ayant publié le montant des fonds de la FRR qui ont été redirigés à des fins de défense. D'autres États membres ont ainsi pu allouer des fonds à la défense, sans rendre ces informations publiques. Il est également impossible d'opérer une distinction entre les fonds destinés à la défense et les fonds non destinés à la défense alloués à des fins à double usage.
- Dans le cas de la Belgique, le chiffre pour la FRR comprend une faible proportion de subventions (< 1 %).
- Les chiffres pour la FRR de la Pologne et de l'Espagne comprennent des activités spatiales pouvant être considérées comme des activités à double usage qui ne constituent pas nécessairement des dépenses de défense pures.
- Pour l'instrument SAFE, les chiffres sont fondés sur les montants demandés par les États membres, qui peuvent être différents de ceux de l'allocation définitive. En ce qui concerne la Hongrie, la Commission n'ayant pas encore achevé le processus d'évaluation du plan d'investissement, le chiffre doit donc être considéré comme un montant maximum.

⁽⁴⁾ Les données par pays concernant le Fonds européen de la défense ne sont pas incluses car elles ne sont pas accessibles au public.

Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données de la Commission pour l'ASAP, l'EDIRPA, le MIE, l'instrument SAFE, la politique de cohésion et la FRR, ainsi que du rapport spécial 04/2025.

Annexe IV – Publications pertinentes de la Cour des comptes européenne

Numéro du document	Titre
Rapport spécial 18/2018	L'objectif premier du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance est-il atteint?
Document d'analyse 09/2019	La défense européenne
Rapport spécial 10/2023	L'action préparatoire concernant la recherche en matière de défense – Quelques enseignements utiles, mais bilan mitigé en tant que banc d'essai pour l'augmentation des dépenses de défense de l'UE, en raison de contraintes de temps et de résultats limités
Avis 02/2024	Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps utile des produits de défense
Rapport spécial 24/2024	Fonction publique européenne – Un cadre d'emploi souple, peu mis à profit pour améliorer la gestion du personnel
Document d'analyse 02/2025	Orientation sur la performance, obligation de rendre compte et transparence: quelles leçons tirer des points faibles de la FRR?
Document d'analyse 03/2025	Pistes à explorer en vue du cadre financier pluriannuel pour l'après-2027
Rapport spécial 04/2025	La mobilité militaire de l'Union – Les défauts de conception et les obstacles rencontrés ralentissent la progression
Avis 01/2026	Avis concernant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'établissement du Fonds européen pour la compétitivité, comprenant le programme spécifique pour les activités de recherche et développement en matière de défense, abrogeant les règlements (UE) 2021/522, (UE) 2021/694, (UE) 2021/697, (UE) 2021/783, et modifiant les règlements (UE) 2021/696, (UE) 2023/588 et (UE) [EDIP]
Rapport spécial 04/2026	Matières premières critiques pour la transition énergétique – Une politique d'une solidité relative
Avis 07/2026	Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant «Europe dans le monde»

Sigles, acronymes et abréviations

Sigle/Acronyme/Abréviation	Définition/explication
AED	Agence européenne de défense
ASAP	Action de soutien à la production de munitions
BEI	Banque européenne d'investissement
BITDE	Base industrielle et technologique de défense européenne
CFP	Cadre financier pluriannuel
CSP	Coopération structurée permanente
DG DEFIS	Direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace
EDIP	Programme pour l'industrie européenne de la défense
EDIRPA	Instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes
EMUE	État-major de l'UE
EUMAM	Mission d'assistance militaire de l'UE
FED	Fonds européen de la défense
FEP	Facilité européenne pour la paix
FRR	Facilité pour la reprise et la résilience
HR/VP	Haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité / Vice-président(e) de la Commission européenne
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
SAFE	Instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe»
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TUE	Traité sur l'Union européenne

Glossaire

Terme	Définition/explication
Base industrielle et technologique de défense européenne	Terme collectif désignant les pouvoirs publics, l'industrie et les acteurs de la recherche en Europe qui collaborent pour développer, produire et entretenir des équipements, des technologies et des capacités militaires.
Capacités de défense	Possession des moyens, tels que le personnel, les équipements, la structure de commandement et la préparation opérationnelle, nécessaires pour atteindre un objectif spécifique en matière de défense.
Financement non lié aux coûts	Modèle d'octroi des financements fondé sur le respect de conditions réglementaires ou l'obtention de résultats plutôt que sur les dépenses effectives.
Gestion indirecte	Méthode d'exécution du budget de l'UE qui consiste, pour la Commission, à confier des tâches d'exécution à d'autres entités (comme des pays tiers et des organisations internationales).
Marge de manœuvre	Différence entre les ressources propres nécessaires au financement du budget de l'UE et le plafond des ressources propres, à savoir le montant, plus élevé, que la Commission est habilitée à demander aux États membres pour répondre à des obligations supplémentaires, telles que celles découlant de la dette de l'UE.
Préparation en matière de défense	Capacité d'anticiper les crises dans le domaine de la défense, y compris les guerres de haute intensité, de s'y préparer et d'y réagir.

Équipe de la Cour

Le présent document d'analyse a été adopté par la Chambre III (Action extérieure, sécurité et justice), présidée par George-Marius Hyzler, Membre de la Cour. L'analyse a été effectuée sous la responsabilité de Marek Opiola, Membre de la Cour, assisté de: Kinga Wiśniewska-Danek, cheffe de cabinet, et Bernard Witkoś, attaché de cabinet; Cyril Messein, manager principal; Els Brems, cheffe de mission; Laurent Olivier et Anne Laura Juul, auditeurs. L'assistance linguistique a été fournie par Laura McMillan. La conception graphique a été assurée par Dunja Weibel.

DROITS D'AUTEUR

© Union européenne, 2026

La politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne est définie dans la [décision n° 6-2019 de la Cour des comptes européenne](#) sur la politique d'ouverture des données et la réutilisation des documents.

Sauf indication contraire (par exemple dans une déclaration distincte concernant les droits d'auteur), le contenu des documents de la Cour, qui appartient à l'UE, fait l'objet d'une licence [Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC BY 4.0\)](#). Ainsi, en règle générale, vous pouvez le réutiliser à condition de mentionner la source et d'indiquer les modifications que vous aurez éventuellement apportées, étant entendu que vous ne pouvez en aucun cas altérer le sens ou le message initial des documents. La Cour des comptes européenne ne répond pas des conséquences de la réutilisation.

Vous êtes tenu(e) d'obtenir une autorisation supplémentaire si un contenu spécifique représente des personnes physiques identifiables (par exemple sur des photos des agents de la Cour) ou comprend des travaux de tiers.

Lorsque cette autorisation a été obtenue, elle annule et remplace l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.

Pour utiliser ou reproduire des contenus qui n'appartiennent pas à l'UE, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires des droits d'auteur.

Photo page de couverture: © zef art — stock.adobe.com.

Figure 1 – Icônes conçues à l'aide de ressources provenant du site [Flaticon.com](#).

© Freepik Company S.L. Tous droits réservés.

Les logiciels ou documents couverts par les droits de propriété industrielle tels que les brevets, les marques, les modèles déposés, les logos et les noms, sont exclus de la politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne.

La famille de sites internet institutionnels de l'Union européenne relevant du domaine europa.eu fournit des liens vers des sites tiers. Étant donné que la Cour n'a aucun contrôle sur leur contenu, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de leurs politiques respectives en matière de droits d'auteur et de protection des données.

Utilisation du logo de la Cour des comptes européenne

Le logo de la Cour des comptes européenne ne peut être utilisé sans l'accord préalable de celle-ci.

HTML	ISBN 978-92-849-8183-0	ISSN 2811-8200	doi:10.2865/3059190	QJ-01-26-040-FR-Q
PDF	ISBN 978-92-849-8184-7	ISSN 2811-8200	doi:10.2865/1251889	QJ-01-26-040-FR-N

POUR CITER CETTE PUBLICATION

Cour des comptes européenne, «Pleins feux sur la politique de défense de l'UE»,
[document d'analyse 01/2026](#), Office des publications de l'Union européenne, 2026.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et la détérioration de la sécurité mondiale ont provoqué un changement d'orientation de la politique européenne en matière de défense. Confrontés à des réserves insuffisantes, à des longs délais de fabrication, à une dépendance envers des fournisseurs non européens et à des goulets d'étranglement logistiques, l'UE comme ses États-membres ont considérablement augmenté leur financement en faveur de la défense. Cette situation, qui appelle une augmentation des capacités de production, une promotion de l'innovation et un renforcement des partenariats, marque un tournant pour la base industrielle et technologique de défense européenne.

Le présent document d'analyse expose les évolutions survenues dans le paysage de la défense de l'UE entre 2020 et mi-2026. Il se concentre particulièrement sur les initiatives récentes de l'Union dans le domaine, y compris les instruments financiers et les modifications réglementaires. Il met en évidence les perspectives, les défis et les risques liés à la gestion financière, à la gouvernance, à la transparence et à l'obligation de rendre compte.



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE



Office des publications
de l'Union européenne

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1

Contact: eca.europa.eu/fr/contact
Site web: eca.europa.eu
Réseaux sociaux: @EUauditors